



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8668^e séance

Mardi 19 novembre 2019, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Lord Ahmad/M. Allen	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy/M. Repkin
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Syihab
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Ugarelli
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Place de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 11 novembre 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/871)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Le rôle de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 11 novembre 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/871)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de Chypre, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de l'Estonie, de la Géorgie, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Liban, du Liechtenstein, du Maroc, du Mexique, de la Namibie, de la Norvège, du Pakistan, des Philippines, du Portugal, du Qatar, de la Roumanie, du Rwanda, de la Slovaquie, de Sri Lanka, de la Suisse, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Alpaslan Özerdem, Doyen de la School for Conflict Analysis and Resolution à la George Mason University; et M^{me} Ilwad Elman, Directrice des programmes et du développement du Elman Peace and Human Rights Centre.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Silvio Gonzato, Chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose au Conseil d'inviter le représentant de la Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/871, qui contient une lettre datée du 11 novembre 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

À cet égard, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé le présent débat, car les processus de réconciliation bénéficiant de l'appui de la communauté internationale peuvent avoir un impact crucial sur la vie des personnes que nous servons.

Une réconciliation réussie contribue à prévenir la reprise des conflits et à édifier des sociétés plus pacifiques, plus résilientes et plus prospères, en particulier à la suite d'actes de violence généralisés et de violations massives des droits de l'homme.

Du Cambodge au Rwanda et de l'Irlande du Nord à la Bosnie-Herzégovine, les processus de réconciliation ont joué un rôle crucial dans le règlement de différends ethniques, religieux et politiques, et ont permis aux populations de vivre en paix. La réconciliation contribue à réduire les fractures causées par le manque de confiance entre l'État et la population, lorsque les institutions et les individus reconnaissent leur rôle dans les crimes commis par le passé, et que les victimes et les auteurs de ces crimes ont le courage d'affronter la vérité. C'est un processus grâce auquel les sociétés peuvent passer d'un passé divisé à un avenir partagé.

Promouvoir la réconciliation et rompre les cycles d'impunité fait donc partie intégrante de notre action. Les résolutions adoptées par le Conseil nous ont orientés dans ce sens en rappelant que la réconciliation participe d'une approche globale de pérennisation de la paix.

Nous admettons tous que la réconciliation est d'une importance vitale, mais notre conception de la réconciliation doit évoluer pour s'adapter à la nature changeante des conflits. Elle ne peut plus se limiter aux parties belligérantes. Les conflits actuels sont complexes et mêlent les pays voisins et les grandes puissances. Les inégalités sociales, économiques et

politiques augmentent, amplifiées par la crise climatique et par les nouvelles technologies. L'espace démocratique se rétrécit, ce qui alimente les politiques identitaires, la discrimination, l'intolérance et les discours de haine. Les processus de réconciliation actuels doivent répondre à ces défis en étant plus larges, plus profonds et plus inclusifs que jamais auparavant.

Pour réussir, la réconciliation doit avoir un impact au niveau individuel, interpersonnel, institutionnel et sociopolitique. On prend de plus en plus conscience du rôle de la réconciliation dans la lutte contre les causes profondes des conflits, qu'il s'agisse de la crise climatique, de la discrimination structurelle, de l'inégalité et de l'impunité, ou encore des propos qui divisent et contribuent à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

Nous assistons actuellement à une vague de manifestations dans le monde. Même si chacune d'entre elles est unique en son genre, elles ont en commun certaines caractéristiques : un manque de confiance entre la population et les institutions politiques, et les incidences négatives de la mondialisation et des changements techniques qui augmentent les inégalités. J'exhorte les gouvernements à répondre à ces protestations dans le respect de la liberté d'expression et de réunion pacifique, et aux doléances de la population par le dialogue et la réconciliation pour faire contrepoids à une forte polarisation.

Il nous faut un contrat social inclusif et équitable; qui permette à tous, y compris aux jeunes, de vivre dans la dignité; qui offre aux femmes et aux filles les mêmes chances qu'aux hommes et aux garçons; qui protège les malades et les personnes vulnérables, ainsi que celles qui vivent avec un handicap. Les réformes sociales et économiques peuvent jouer un rôle central dans la réconciliation, ce qui démontre la nécessité de s'attaquer aux pratiques et aux systèmes corrompus qui servent les intérêts d'une petite élite. Les processus de réconciliation actuels doivent remplir deux conditions.

Premièrement, ils doivent être établis dans les communautés et les sociétés touchées par le conflit. La réconciliation doit se faire de l'intérieur, avec la participation de tous, et pas seulement des leaders politiques et des organisations. Les représentants des femmes et les groupes de la société civile doivent être inclus à chaque étape. Les chefs religieux ont l'autorité morale pour mobiliser le soutien local et instaurer la confiance. Les jeunes et les groupes marginalisés sont des acteurs essentiels qui ont une compréhension

inhérente des griefs qui mènent au conflit. Les accords de paix et les processus de réconciliation qui ne prennent pas en compte ces voix ont peu de chances de réussir.

L'appropriation au niveau local et une participation élargie sont également essentielles pour déjouer les tentatives des élites puissantes, qui cherchent à éviter de rendre des comptes et à exclure certains groupes. Une telle manipulation peut contribuer à des accords précaires ne prévoyant pas de réformes et de mesures spécifiques pour rapprocher les communautés. Une réconciliation réussie rétablit la confiance en l'État et en ses institutions. Lorsque les gens considèrent que leurs institutions sont légitimes, ils se tournent vers elles – plutôt que vers la violence – pour régler leurs différends.

Deuxièmement, les processus de réconciliation réussis tiennent compte de la douleur et de la souffrance des victimes, comprennent ce qui motive les délinquants, rendent justice, offrent des recours et veillent à faire éclore la vérité. Il n'y a pas de réconciliation sans justice, et il n'y a pas de justice sans vérité. Les mécanismes de justice transitionnelle, y compris les commissions vérité et réconciliation, peuvent être un moyen efficace d'atteindre ces objectifs, comme cela a été le cas au Guatemala, en Sierra Leone, au Timor-Leste et ailleurs. Ils peuvent aider les sociétés à s'unir autour d'un discours commun qui affirme notre dignité et notre humanité communes.

Cependant, la réconciliation ne saurait se substituer à l'obligation de rendre des comptes ni ouvrir la voie à l'amnistie pour des crimes graves au regard du droit international. Le Conseil a souligné à juste titre qu'il importe d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire. Et tout en rendant justice, les mécanismes de réconciliation efficaces doivent faire progresser l'égalité des genres et les droits de l'homme – même s'ils n'existaient pas avant le conflit.

Les violations des droits de la personne affectent différemment les femmes. La justice transitionnelle doit être une justice porteuse de transformation, qui s'attaque aux déséquilibres entre hommes et femmes, qui est enracinée dans les réalités locales et qui repose sur de larges consultations.

(l'orateur poursuit en français)

Dans de nombreux pays à travers le monde, l'ONU s'emploie à intégrer des programmes de réconciliation dans les activités de rétablissement et de consolidation

de la paix. Nos médiateurs et envoyés insistent sur les dispositions concrètes sur la nécessité du dialogue, du renforcement de la confiance et de la réconciliation dans les accords de paix. Nous nous sommes également efforcés d'inclure, dans les accords conclus grâce à la médiation des organisations régionales, y compris en République centrafricaine et au Soudan du Sud, des dispositions devant permettre de traiter les séquelles du passé. Dans ce contexte, je salue la nouvelle politique de justice transitionnelle de l'Union africaine, un cadre qui tient compte de la complexité de la violence de masse tout en respectant les traditions locales de réconciliation et de justice.

Nous avons toujours souligné l'importance de la justice transitionnelle, notamment en Colombie, mais également ailleurs. Nous fournissons également un appui technique aux processus nationaux qui contribuent à l'apaisement collectif, par exemple en Tunisie et au Yémen, où nous offrons notre expertise afin de faciliter le développement des dialogues nationaux. À travers le monde, l'Organisation des Nations Unies soutient des processus de justice transitionnelle menés au niveau national et centrés sur les victimes. En Gambie, par exemple, nous avons apporté un appui essentiel au développement de la stratégie nationale globale de justice transitionnelle et de la Commission Vérité, réconciliation et réparations.

Nous continuerons d'encourager les gouvernements à mobiliser leurs capacités nationales, tout en veillant au respect des normes internationales. Notre appui aux dialogues, consultations et processus politiques au niveau national, notamment aux élections et à l'élaboration de constitutions, est une autre mesure essentielle pour promouvoir des institutions inclusives et axées sur les populations.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notre feuille de route pour lutter contre les facteurs de conflit et promouvoir une gouvernance inclusive et le respect des droits et de la dignité humaine. Le système des Nations Unies dans son ensemble aide les gouvernements à renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit, le respect des droits humains, le développement d'institutions responsables, la fourniture de services de base, l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes et des communautés marginalisées dans les processus politiques.

Finalement, la réconciliation doit être soutenue par des changements économiques et politiques clefs au niveau même des structures qui sont à l'origine des

conflits ou de la répression. Revenir sur un moment douloureux, le comprendre et le surpasser ensemble est extrêmement difficile. Pour citer l'archevêque Desmond Tutu :

« Il n'existe pas de raccourci ou de prescription simple pour cicatrifier les blessures et les divisions d'une société après des violences prolongées. Créer un climat de confiance et de compréhension entre anciens ennemis est un défi extrêmement difficile à relever. »

Une réconciliation réussie est donc à la fois un but et un processus. Alors que nous nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de la décennie d'action pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la réconciliation, fondée sur l'instauration de la confiance entre les peuples et les nations, est capitale pour assurer la paix et la prospérité pour tous sur une planète saine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de sa lecture de ce point.

Je donne maintenant la parole à M. Özerdem.

M. Özerdem (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui, et je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de remercier vivement la Représentante permanente du Royaume-Uni, S. E. M^{me} Karen Pierce, de m'avoir invité à prendre la parole dans ce débat public consacré à la place de la réconciliation.

La réconciliation est l'un des principaux facteurs permettant d'obtenir et de pérenniser la paix. Je voudrais prendre quelques minutes pour expliquer au Conseil pourquoi la réconciliation est si importante pour parvenir à une paix durable.

L'un des paradoxes tragiques de la guerre, c'est que, lorsqu'elle prend fin, pour parvenir à une paix durable, les personnes de tous bords doivent apprendre à vivre ensemble. Dans les communautés touchées par la guerre, les victimes, les auteurs d'actes criminels et d'autres personnes entreprennent la lourde tâche de se réconcilier aux niveaux politique et interpersonnel, de redéfinir et de ré-humaniser leurs rapports avec leurs adversaires, de rétablir la confiance et l'application du principe de responsabilité et, enfin, de vivre avec les séquelles du passé.

C'est pourquoi la réconciliation est un processus consistant à réparer les liens brisés et à guérir les blessures profondes du conflit. La réconciliation, c'est aussi apprendre à vivre sans violence et s'accommoder sans violence de différences radicales. Seulement, les sociétés sortant d'un conflit se composent de grands et différents groupes, avec différentes expériences du conflit et différents codes et valeurs culturels, et il ne faut donc pas s'étonner que le concept de réconciliation n'ait pas la même signification pour tous.

Pour des parents dont des enfants ont été enlevés dans un raid, elle pourrait signifier savoir ce qui leur est arrivé et voir les responsables traduits en justice. Pour des dirigeants nationaux nouvellement installés, elle pourrait consister à faire vite, à enterrer le passé afin de mettre l'accent sur les défis urgents du présent. Pour les ex-combattants, la réconciliation pourrait être leur billet pour le pardon ou pour un nouveau départ.

C'est pour cela que la réconciliation doit être un processus sur mesure et assez souple afin de pouvoir s'adapter aux dynamiques socioéconomiques et politiques de l'après-conflit. En d'autres termes, la réconciliation, d'un point de vue minimaliste, pourrait signifier atteindre l'objectif de la coexistence, alors que l'approche maximaliste souligne l'importance qu'il y a de pardonner, d'affronter le passé et de rétablir la confiance.

Nous devons aussi garder à l'esprit qu'une réconciliation réussie est à la fois un résultat et un processus. En tant que résultat, elle consiste en une confiance mutuelle, une reconnaissance mutuelle et une acceptation mutuelle, ainsi qu'en la sensibilité aux besoins et intérêts d'autrui et en leur prise en compte. En tant que processus, elle doit intégrer les changements de grande envergure, tant structurels que psychologiques.

Quels enseignements avons-nous tirés de nos expériences en matière de réconciliation au fil des ans? Premièrement, la réconciliation doit être une expérience transformationnelle, qui ne consiste pas à apprendre à pardonner et à oublier, mais plutôt à apprendre comment se souvenir pour changer. La reconstruction de Stari Most, le célèbre pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine, aurait pu être une bonne occasion pour une telle expérience transformationnelle. Mais la communauté internationale a préféré construire un pont quasiment identique au premier, avec beaucoup de succès certes, mais sans donner aux Serbes, aux Croates et aux Bosniaques la possibilité de construire des passerelles de confiance entre eux pendant sa reconstruction.

Deuxièmement, la réconciliation doit toujours être fondée sur des approches locales, un vocabulaire local et, plus important encore, sur des acteurs locaux. Mais trop souvent, les acteurs politiques ne tiennent pas compte de leurs efforts. Cependant, ce n'est que par le biais d'approches locales que nous pourrions nous attaquer aux profondes blessures émotionnelles laissées par le conflit. Nous devons garder à l'esprit que les émotions ne sont pas que des réactions privées; elles sont aussi au fondement de forces sociopolitiques essentielles pour la construction de l'identité et de la communauté. C'est pourquoi il est important d'envisager la réconciliation en tant que moyen de redistribution du legs émotionnel du conflit.

Troisièmement, les différentes dimensions de la réconciliation entre personnes, groupes ou États nécessitent différents types d'engagement, et c'est pourquoi il nous faut considérer différents types d'acteurs locaux. On ne fait pas souvent appel aux autorités locales et aux municipalités, ni à leur pouvoir potentiel en tant que conciliateurs internes. Par exemple, la ville de Coventry, au Royaume-Uni, qui a été sauvagement bombardée durant la Seconde Guerre mondiale, a mené une incroyable mission de réconciliation et collaboré avec les villes dévastées par la guerre des pays du Rideau de fer, telles que Dresde, Belgrade et Varsovie, durant la guerre froide. Saluons le courage et la clairvoyance de conciliateurs comme le père Richard Howard, qui, immédiatement après le bombardement de la cathédrale de Coventry, a appelé à la réconciliation plutôt qu'à la vengeance.

Quatrièmement, le soutien financier et les projets ne deviennent efficaces que s'ils sont partie d'un processus plus large, conçu et mené au niveau local. L'ONU et les États Membres doivent accroître le financement mais aussi le rendre plus souple. Une véritable réconciliation exige de réagir avec souplesse à l'évolution et à la longévité des situations, ce que les cycles des projets permettent rarement. Ceci est particulièrement important si l'on veut garantir une pleine participation des femmes et des jeunes, que l'on a tendance à exclure et à tenir à l'écart des processus de consolidation de la paix plus larges. Sans les femmes et les jeunes, la réconciliation ne peut jamais aboutir.

Cinquièmement, il est important de garder à l'esprit que le lancement d'une commission Vérité et réconciliation, par exemple, ne suffit pas, bien que cela soit souvent nécessaire pour réparer les injustices passées et établir les faits. Les différentes entreprises

de réconciliation menées pour établir la vérité, offrir réparations, affronter les affres du passé, écrire une histoire commune ou aux fins de l'éducation et d'un journalisme de paix, doivent toutes être liées les unes aux autres et prendre en compte les réalités socioéconomiques et politiques plus larges des sociétés sortant d'un conflit. Nous ne devons pas oublier que la réconciliation est un processus, et non pas seulement un programme.

Enfin, nous ne devons pas croire, toutefois, que la réconciliation n'intervient qu'après un conflit violent. Elle doit avoir lieu tout le temps et partout et être quelquefois envisagée en premier afin de parvenir à la paix. De nos jours, de nombreuses sociétés sont profondément divisées en blocs religieux, politiques, ethniques, raciaux ou économiques. Nos politiques favorisent la division. C'est pourquoi il nous faut réduire les préjugés, lutter contre les stéréotypes et prévenir la déshumanisation. Nous devons appuyer la paix et la réconciliation chaque jour et à tous les niveaux. Nos activités en tant que personnalités politiques, diplomates, militants de la société civile, universitaires, journalistes et secteur privé doivent engendrer confiance, compromis et coopération.

La réconciliation est importante parce que si les traumatismes individuels et collectifs ne sont pas soignés, les griefs qui en résulteraient peuvent servir de base à des cycles de violence qui se perpétueraient naturellement chez les générations futures. Pour que des sociétés divisées puissent guérir et se rassembler, il faut des stratégies qui permettent de négocier les griefs du passé, et elles doivent réfléchir à la manière dont ces souvenirs et ces émotions forcent le passé pour devenir la politique du présent.

Concevoir une réconciliation efficace requiert l'implication des acteurs locaux concernés, en particulier les femmes et les jeunes, et, en tant que communauté internationale, il est préférable que nous soyons de loyaux partisans de ces processus que nous aidons à concevoir.

La foi peut être une importante inspiration pour la réconciliation, mais sa manipulation peut aussi susciter davantage de divisions, de haine ou de violence. Les acteurs religieux, tout comme les autres acteurs, doivent être jugés à l'aune de leurs actes réels, et c'est ce que la recherche, l'étude et l'évaluation de l'impact aident à accomplir.

La réconciliation ne peut être efficace que si elle est profondément contextuelle, mais, hélas, les traditions qui aident à rétablir les liens peuvent devoir être revitalisées. C'est là que le savoir des acteurs locaux est crucial, et la création de réseaux d'acteurs chargés de collecter leurs bonnes pratiques pourrait motiver d'autres.

À la School for Conflict Analysis and Resolution de la George Mason University, et son Center Mary Hoch for Reconciliation nouvellement créé, nous menons des recherches sur les pratiques de réconciliation en cours au niveau des communautés. En mettant spécifiquement l'accent les conciliateurs locaux, nous facilitons la collaboration entre les universitaires et les spécialistes, pour comprendre comment la foi et la sagesse locale atténuent les conflits et rétablissent les liens au sein de la communauté, et nous restons disposés à aider l'ONU dans sa mission pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16 de développement durable, qui porte sur – l'accès à la justice, l'avènement de sociétés pacifiques et la mise en place d'institutions efficaces.

Le Président (*parle en français*) : Je remercie M. Özerdem de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Elman.

M^{me} Elman (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil de sécurité ce matin.

Je viens de Somalie, un État qui s'est effondré de façon catastrophique en 1991 et qui reste à ce jour en proie à une spirale de conflit violent, d'anarchie et de guerre. La première tentative de réconciliation a, en fait, eu lieu au plus fort du conflit, en 1991. Aux premiers jours de la guerre, un manifeste a été rédigé et approuvé par de nombreux chefs rebelles. Cependant, étant donné que tous les chefs des rebelles n'étaient pas signataires, le processus a échoué. Depuis lors, de nombreuses initiatives visant à mettre fin au conflit et à instaurer une paix humanitaire ont été lancées et se poursuivent aujourd'hui.

La Somalie, en tant qu'exemple d'un pays en proie à un conflit prolongé, n'est certainement pas un cas isolé. Les efforts déployés par le passé dans mon pays, qui partaient de l'hypothèse que les méthodes politiques et diplomatiques pouvaient venir se greffer sur les systèmes et les comportements existants, sans poser au préalable de nouvelles bases socioéconomiques propices au changement, sont caractéristiques d'une

pratique malheureusement courante dans les crises et les conflits que le Conseil et les membres sont déterminés à régler. C'est pourquoi je trouve encourageant que, sous la présidence du Royaume-Uni, nous soyons en train de débattre de la partie la plus difficile et sans doute, la plus importante du cycle de consolidation de la paix, à savoir la réconciliation.

Cela me rappelle un affrontement terrible entre les forces fidèles aux forces du Galmudug et les forces du Puntland en Somalie, dans la ville de Gaalkacyo, où je travaillais récemment sur des programmes de désarmement. Cinquante-mille personnes ont été déplacées. Il y a eu de nombreuses victimes parmi les civils et un grand nombre de milices, armées jusqu'aux dents, étaient stationnées sur les lignes de front d'une ville dont la frontière était littéralement marquée par une simple corde. La communauté internationale est intervenue immédiatement pour désamorcer les tensions, et les dirigeants des deux régions ont été emmenés en dehors de la Somalie pour mener des pourparlers de paix. La signature de l'accord a été saluée à l'étranger et annoncée dans les médias nationaux. Le jour même du retour des dirigeants, des combats dévastateurs ont éclaté une fois de plus, causant la mort d'autres innocents.

Pourtant, lorsque l'on demande aux femmes, aux jeunes et aux chefs religieux de cette même communauté ce qu'il faudrait faire pour que les jeunes hommes qui sont en première ligne de ces affrontements déposent leurs armes, la réponse est simple : il suffirait de leur parler. Ils sont accessibles. Si on leur offre une chance de faire la paix, ceux qui ont le plus à perdre la saisiront. Nous savons qu'un processus de réconciliation qui implique presque exclusivement les partis politiques, alors que les électeurs sont souvent exclus des pourparlers, ne sera probablement pas couronné de succès. Nous savons que pour parvenir à une véritable réconciliation, le processus doit s'attacher à trouver une solution à l'échelle nationale et à long terme. La tâche la plus urgente consiste souvent à rétablir la confiance du public dans les institutions, qu'elles soient officielles ou officieuses. Cette confiance fait cruellement défaut en ce qui concerne les conflits que nous essayons de régler aujourd'hui.

La violence persistera si les populations ne sont plus convaincues qu'elles peuvent régler leurs problèmes par des voies fiables, comme les institutions publiques. La réconciliation est un processus; il ne s'agit pas d'un événement ponctuel et il ne peut s'agir d'un processus qui est exporté à l'extérieur du pays. J'ai pu constater de mes propres yeux, chaque jour, les conséquences

que l'absence d'un cadre juridique entraîne pour la réconciliation, notamment l'incertitude pour les transfuges potentiels des parties au conflit quant au sort qui leur sera réservé s'ils risquent leur vie en échappant à des groupes tels que les Chabab, par exemple; les effets d'une corruption endémique et du non-respect de normes internationales relatives aux droits de l'homme par les institutions publiques somaliennes; l'absence d'efforts déployés simultanément pour désarmer et transformer les milices des clans; les conflits et la discrimination qui persistent entre les clans et la politique d'exclusion et de marginalisation qui est la règle dans le pays. Ces problèmes sont omniprésents dans les mécanismes de justice traditionnelle. En outre, le traitement entaché de préjugés réservé aux femmes et la discrimination à l'égard des clans minoritaires perpétuent les griefs. Pourtant, depuis des années, des organisations non gouvernementales somaliennes sont à la tête d'efforts visant à guérir les traumatismes et à amener les ex-combattants, les communautés locales et les clans à se pardonner mutuellement et à se réconcilier.

Les stratégies efficaces en matière de consolidation de la paix et de réconciliation nationale doivent associer le plus grand nombre possible de secteurs de la société. Surtout, ces stratégies doivent viser à dégager un consensus. Partout dans le monde, les groupes de la société civile dirigés par des femmes qui sont en mesure de parler des facteurs sous-jacents de la violence et d'influencer considérablement le processus de réconciliation sont systématiquement exclus. Nombreux sont les exemples d'efforts de paix et de réconciliation menés par des femmes en Somalie, en Irlande du Nord, au Libéria, dans les Balkans, en Bosnie et ailleurs. Les faits sont éloquentes.

Après 20 années passées à chanter les louanges de la résolution 1325 (2000), j'exhorte le Conseil à ne pas se contenter de célébrer symboliquement ce texte, mais à l'utiliser pour promouvoir l'inclusion des femmes s'agissant de relever les défis à la réconciliation et de veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les décisions concernant la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de réconciliation. Cela signifie qu'il faut consulter les femmes dès le début, y compris les femmes déplacées et les femmes handicapées; prendre les mesures qui s'imposent pour accroître le nombre de femmes dans les processus de médiation, d'observation et de négociation des accords de paix; et tenir compte des besoins en matière de protection de tous les travailleurs humanitaires et des femmes défenseurs des droits de la personne, qui sont de

plus en plus prises pour cible et qui sont de plus en plus victimes de disparitions et d'enlèvements en raison de leur participation à ces processus. Même si les femmes, en particulier les jeunes femmes, courent un risque accru d'être des victimes au cours d'une guerre, elles ont créé des voies menant à la paix au moyen d'activités de sensibilisation et de réseaux informels. En outre, grâce aux nouvelles technologies, elles ont même créé des mouvements viraux.

Toutefois, l'absence d'un appui financier pour étayer le rétablissement de la paix et d'une culture des droits de la personne est l'un des obstacles majeurs à la consolidation de la paix aujourd'hui. Outre mes activités au Centre Elman pour la paix et les droits de l'homme en Somalie, où je me concentre sur le désarmement, la réadaptation et la réinsertion des jeunes hommes et des jeunes femmes membres des groupes armés, j'ai également l'immense honneur d'être conseillère du Fonds pour la consolidation de la paix mis en place par le Secrétaire général, ce qui témoigne de sa détermination à faire participer les femmes, en particulier les jeunes femmes, et celles des pays du Sud, aux processus de décision en matière de consolidation de la paix. Dans le cadre de ce processus et de ces activités, nous avons entendu à maintes reprises des habitants d'États fragiles et de pays en conflit réclamer directement un appui accru à la réconciliation. C'est pour cette raison que ces pays demandent des financements.

Pour terminer, je voudrais demander à la présidence et aux membres du Conseil d'envisager de collaborer avec les mécanismes qui existent au sein du système des Nations Unies aujourd'hui. Avec l'appui du Conseil, le Fonds pour la consolidation de la paix peut investir dans la réconciliation dans ces pays dont nous parlons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Elman de son exposé très édifiant.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud.

Au nom du Gouvernement britannique et en tant que Président en exercice du Conseil, je voudrais tout d'abord remercier toutes les personnes ici présentes de s'être jointes à nous aujourd'hui et de nous avoir fait part de leurs réflexions sur cette question importante. Je remercie en particulier M. Özerdem et bien entendu,

M^{me} Elman, de leurs contributions très édifiantes, touchantes et poignantes. Je salue également la contribution apportée par le Secrétaire général António Guterres. Ses paroles ont eu un écho très puissant, en particulier lorsqu'il a dit qu'il ne pouvait y avoir de réconciliation sans justice, ni de justice sans vérité. Cela doit rester notre objectif premier.

Nous sommes tous conscients que la réconciliation est un élément important, voire essentiel, d'une paix durable. Pourquoi? Parce qu'elle peut permettre de régler les conflits existants, mais aussi de prévenir la violence à l'avenir, en aidant les personnes et les communautés à surmonter leurs anciens griefs. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni est et restera un fervent défenseur de la vision du Secrétaire général pour la pérennisation de la paix, qui place la prévention des conflits et la consolidation de la paix au cœur même de l'action importante que mène l'ONU dans le monde entier.

C'est aussi la raison pour laquelle le Royaume-Uni, comme d'autres pays, préconise depuis longtemps que les chefs religieux doivent jouer un rôle clef. Dans le monde d'aujourd'hui, où plus des trois quarts de la population affirment sans détour que leur foi est très importante, il ne fait aucun doute que les chefs religieux ont la capacité d'influencer les individus et les communautés là où les gouvernements en sont tout simplement incapables. La foi fait partie de la solution. Les chefs religieux peuvent également faire entendre les voix des communautés vulnérables et appuyer la réconciliation et la consolidation de la paix par la médiation et en encourageant le dialogue entre les différents groupes. Comme l'a dit M. Özerdem, nous devons aussi nous souvenir des causes des conflits, puis aller de l'avant et changer les choses.

Le Royaume-Uni et moi personnellement, en tant que Ministre chargé des droits de la personne, consultons régulièrement les chefs religieux du monde entier, non seulement pour obtenir leur appui, mais aussi pour qu'ils éclairent directement nos politiques et nos efforts visant à trouver des solutions concrètes, viables et surtout, durables.

Je voudrais souligner qu'il importe également de balayer devant sa porte. Nous devons y réfléchir. Le travail n'est jamais terminé. Nous devons constamment évoluer en tant que gouvernements. Cette année, nous avons donc demandé à l'évêque de Truro d'examiner notre réponse à la persécution des chrétiens de par le monde et des membres d'autres minorités religieuses – les

minorités musulmanes, y compris les musulmans ahmadis et chiïtes, et les personnes de confession bahaïe, pour n'en nommer que quelques-unes.

Nous sommes fiers de l'honnêteté et de la transparence qui ont caractérisé ce processus, ainsi que de la priorité importante accordée à notre campagne mondiale en faveur de la liberté des médias. Thomas Jefferson l'a dit : « La liberté de parler et d'écrire protège nos autres libertés. » C'est pourquoi le Royaume-Uni, avec ses partenaires du monde entier, s'efforce également de défendre la liberté des médias et de protéger les journalistes qui font un travail remarquable, souvent au péril de leur propre sécurité. Nous appuyons cette campagne, qui est aussi importante que de travailler avec les communautés religieuses pour défendre leur liberté religieuse et protéger les persécutés.

Voilà pourquoi, en tant que Gouvernement, nous avons déjà accepté toutes les recommandations de nature très diverse contenues dans l'étude de l'évêque de Truro, notamment la création d'un système d'alerte rapide pour accélérer notre riposte en cas d'atrocités. Alors que je regarde autour de la table du Conseil de sécurité ce matin, je voudrais annoncer que nous allons demander une résolution du Conseil de sécurité sur la persécution des chrétiens et des personnes de toutes confessions. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui préparera le terrain et éclairera les discussions ultérieures sur cette importante priorité.

En ce qui concerne la justice, nous avons vu que les mécanismes de justice transitionnelle peuvent venir en aide aux personnes persécutées et jeter les fondements de la paix. Pour que ces mécanismes soient efficaces, ils doivent impliquer, comme l'a dit M^{me} Elman, toutes les composantes de la communauté, en particulier les femmes. Le Royaume-Uni a toujours été et restera un fervent défenseur de la participation des femmes au règlement des conflits, non pas après coup, mais d'entrée de jeu, parce que nous pensons qu'elles peuvent jouer un rôle central dans l'instauration et la pérennisation de la paix et dans l'édification des pays et des nations. Il est également important d'impliquer les femmes pour veiller à ce que les enfants soient dûment représentés. Il en va de même des dirigeants religieux, spirituels et communautaires. En effet, toutes les voix doivent être entendues alors que nous cherchons à bâtir la justice. Ce caractère inclusif est vital, mais nos efforts doivent, bien entendu, être adaptés au pays concerné.

M. Özerdem a parlé d'appropriation locale. Nous l'avons vu dans certaines régions du monde. La Gambie a

montré un modèle possible. Elle a gagné la confiance du public en créant une Commission Vérité, réconciliation et réparations, qui était perçue comme indépendante, consultative et inclusive. De même, la responsabilité est un autre élément important de la réconciliation à long terme. L'impunité ne doit plus être l'option par défaut. C'est pourquoi le Royaume-Uni a appuyé la politique établie par l'ONU visant à s'opposer aux amnisties en cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide ou de violations flagrantes des droits de l'homme, y compris dans le contexte des négociations de paix.

Qu'en est-il du Conseil de sécurité? Le Conseil a un rôle central et essentiel à jouer, en collaboration avec le Secrétaire général et ses bureaux, dans le cadre de la médiation et de l'appui, des missions politiques spéciales, de la Commission de consolidation de la paix et d'autres. Alors que les pays passent d'une situation de conflit et d'instabilité à la paix et à la sécurité durables, nous avons tous une responsabilité à assumer au Conseil de sécurité pour faire en sorte que leurs efforts aboutissent. Cela signifie assurer le suivi des processus de réconciliation, faire appel à des femmes médiatrices, décider quand déployer des missions politiques spéciales et veiller à ce que les femmes et d'autres groupes exclus aient une place à la table à chaque étape du relèvement et de la réconciliation. Il est également important que nous examinions l'appui que les dirigeants religieux peuvent apporter à nos efforts en ce sens.

Pour terminer, je remercie le Secrétaire général, nos intervenants et tous les participants que nous entendons aujourd'hui de leur attachement constant à une réconciliation qui soit juste, inclusive et efficace. Après tout, nous devons à toutes celles et ceux qui ont souffert d'un conflit et à toutes celles et ceux qui continuent à en pâtir de les aider à surmonter leurs différends et à retourner dans leurs foyers et leurs communautés. En fin de compte, nous devons tous jouer notre rôle dans l'établissement d'une paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est un plaisir de vous revoir parmi nous aujourd'hui au Conseil de sécurité, Monsieur le Président. Nous vous remercions de la tenue du présent débat. Nos remerciements vont également

au Secrétaire général et aux personnes ayant fait des exposés pour nous avoir fait part de leurs expériences et de leurs recommandations.

La réconciliation joue un rôle important dans les processus de réparation qui permettront de consolider et de pérenniser la paix. Si nous voulons assurer le succès à long terme des efforts de réconciliation, nous devons donner la priorité au rétablissement de la primauté du droit et à la consolidation des institutions de l'État. Il nous faut également restaurer la confiance des victimes du conflit vis-à-vis desdites institutions. Faute de quoi, il sera impossible de garantir la sécurité, l'impunité demeurera la règle et les activités économiques seront gravement perturbées. C'est pourquoi nous insistons sur l'impérieuse nécessité de mettre fin au climat d'impunité afin de rétablir la confiance, notamment en poursuivant en justice les auteurs de violences et en garantissant aux victimes du conflit les réparations qui leur sont dues.

Il faut des années pour guérir de souvenirs violents d'atteintes passées. Voilà pourquoi, pour semer la graine de la réconciliation, il est nécessaire d'exploiter le potentiel des établissements d'enseignement qui, en promouvant la compréhension et la reconnaissance de la diversité, jouent un rôle de cohésion sociale, de réconciliation et d'appartenance.

Nous devons inscrire plus encore les efforts de réconciliation dans le travail programmatique des organismes des Nations Unies, étant donné qu'ils disposent d'une vaste expérience et d'outils tels que l'impartialité et la neutralité pour contribuer à la réconciliation. Dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation, nous prêtons souvent attention aux parties au conflit et en oublions les victimes. Les femmes, par exemple, ont joué un rôle capital dans les processus de réconciliation en Colombie, au Guatemala, au Libéria, en Irlande du Nord et aux Philippines, pour ne citer que quelques exemples. Il est évident que l'inclusion des femmes contribue à une compréhension globale de ce qu'exige la réconciliation et augmente par conséquent les chances de succès.

Je voudrais saluer ici le travail de M^{me} Ilwad Elman et souligner l'action remarquable des jeunes dans ce domaine en mettant l'accent sur les trois points suivants.

Premièrement, les jeunes, y compris les jeunes femmes, doivent être impliqués en tant que parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des processus de justice transitionnelle, notamment les

programmes de recherche de la vérité, de réparation et de réconciliation.

Deuxièmement, les jeunes sont le tissu dans lequel intégrer les engagements pris dans les accords et les processus de paix, car ils sont les transmetteurs naturels de la mémoire historique afin que les générations futures puissent tirer les enseignements des conflits et assurer ainsi la durabilité à long terme.

Troisièmement, les jeunes doivent être reconnus pour le rôle clef qu'ils jouent dans la prise de conscience et la compréhension des dynamiques du conflit dans leur pays, insistant sur l'urgence de rétablir les relations entre les communautés marginalisées. L'initiative « Dialogue pour l'avenir », élaborée sous les auspices du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et mise en œuvre conjointement avec les organismes des Nations Unies, la République de Serbie et le Monténégro, est un exemple concret de projet qui crée davantage d'espaces pour un dialogue constructif entre diverses communautés et dirigeants au plus haut niveau, aux côtés des jeunes.

Le capital social des jeunes doit être sérieusement pris en compte dans les processus de consolidation de la paix. Nous appelons les gouvernements, les organisations régionales, les équipes de pays des Nations Unies, les missions de maintien de la paix et les missions politiques, ainsi que les parties intéressées, à associer les jeunes aux dialogues politiques et aux processus de réconciliation officiels et officieux, afin que leur participation soit structurée et systématique.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de vous voir de nouveau parmi nous, Monsieur le Président. Encore une fois, merci de votre générosité et de votre invitation d'hier soir. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général, ainsi que M. Özerdem et M^{me} Elman de leurs exposés sur cette question très importante concernant le rôle et la valeur de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique du Sud reconnaît et apprécie l'importance des processus de réconciliation nationale pour parvenir à une paix durable, en particulier dans les pays en train d'effectuer la transition d'une situation de conflit à une situation d'après conflit.

Le Conseil de sécurité n'est pas sans savoir que l'Afrique du Sud a elle-même fait l'expérience d'un processus de réconciliation après le démantèlement du système oppressif d'apartheid. Notre commission Vérité

et réconciliation a été créée dans le but d'exonérer de toute responsabilité pénale ou civile les personnes qui avaient donné des informations complètes sur des actes commis dans un but politique au cours des conflits du passé; de donner aux victimes la possibilité de dévoiler les violations qu'elles avaient subies; de prendre des mesures visant à accorder des réparations aux victimes; de restaurer la dignité humaine et civile des victimes de violations des droits de la personne; et de faire des recommandations visant à prévenir la perpétration de violations graves des droits de la personne. Nombre de Sud-Africains ont eu l'occasion de déposer devant la Commission Vérité et réconciliation dans le cadre d'audiences publiques, qu'ils aient été victimes ou auteurs d'actes commis en violation des droits de la personne. Les institutions de l'État, les partis et organisations politiques et le secteur des affaires ont également dû préciser leurs rôles respectifs dans le passé.

La Commission Vérité et réconciliation doit traiter de la question de la réconciliation et de l'avenir, d'une part, et de la nécessité d'établir la vérité par rapport aux événements passés et d'assurer réparation aux victimes de graves violations des droits de la personne, d'autre part. Ces questions ont dû être soigneusement examinées et équilibrées, aussi bien pendant qu'après la transition historique qui a permis de passer de l'apartheid et de l'oppression à la démocratie constitutionnelle. Les compromis ont parfois été douloureux, tout comme admettre la vérité de l'oppression passée. Néanmoins, c'est ainsi que nous, dans le contexte de la situation et de l'histoire de notre pays, avons affronté une oppression qui avait duré plusieurs décennies, et que nous nous sommes attelés à l'édification de la nation.

Les mesures de réconciliation prises pendant les périodes de transition après un conflit sont cruciales pour assurer la stabilité à long terme. Cependant, il est tout aussi important de se rendre compte qu'il n'existe pas de solution toute faite. Les processus de justice transitionnelle doivent s'adapter au contexte spécifique du pays en transition. C'est avec la création de la Commission Vérité et réconciliation dans notre pays que nous avons choisi de prendre notre passé et notre avenir en main. Les pays sortant d'un conflit doivent trouver leurs propres moyens de faire le lien entre le passé et les nouveaux horizons de leur avenir, en tenant compte de leur situation particulière.

Le débat entre la paix et la justice se poursuit et chaque État doit largement s'approprier ses processus spécifiques de transition et trouver son propre

équilibre dans l'enchaînement de la paix, la justice et la réconciliation. Cependant que les normes relatives aux droits de la personne ont renforcé la justice transitionnelle, à mesure qu'elle devenait une réponse acceptée aux transitions politiques, elles l'ont aussi transformée en un domaine pour l'essentiel légaliste et souvent étroitement axé sur la responsabilisation et la justice. Il est nécessaire également de considérer qu'il est politiquement nécessaire de promouvoir d'autres moyens d'établir les responsabilités. Se concentrer uniquement sur les poursuites est susceptible de déstabiliser les transitions. Il convient donc d'explorer toute l'éventail de la justice transitionnelle, notamment les commissions de la vérité et les réparations pour les victimes. En outre, il importe de reconnaître la valeur et l'importance des mécanismes de justice communautaires ou traditionnels, dans lesquels les pratiques locales de règlement des conflits et d'apaisement sont adaptées pour remédier aux violations graves. Il est tout aussi important de veiller à ce que les femmes et les jeunes soient représentés non seulement dans les processus de justice transitionnelle, mais aussi à la table des négociations en amont.

Comme l'archevêque Desmond Tutu, qui a présidé la Commission Vérité et Réconciliation, l'a écrit :

« La création de la Commission Vérité et réconciliation de l'Afrique du Sud a été une expérience pionnière à l'échelle internationale, avec des effets potentiellement considérables sur la manière dont nous gérons tous les conflits. En temps normal, lorsque les pays effectuent la difficile transition de l'oppression à la démocratie, ils abordent le passé de l'une des deux façons suivantes : soit par un procès et un jugement sommaires des dirigeants de l'ancien ordre, soit en passant sous silence les événements passés et en ne faisant aucun cas des souffrances des personnes ayant subi des violences. L'Afrique du Sud a suivi une troisième voie, une voie sans précédent, lorsqu'elle a mis fin à l'apartheid. À ceux qui avaient commis de graves violations des droits de la personne, elle a offert l'amnistie en échange de l'aveu public de la vérité sur leurs crimes, et aux victimes, elle a donné l'occasion rare d'être entendues, ainsi que l'espoir d'obtenir des réparations ».

La communauté internationale, et l'ONU en particulier, a un rôle important à jouer pour créer un environnement propice à la réconciliation. Une

paix durable ne peut pas découler uniquement de la signature d'accords de paix. Elle nécessite aussi une approche globale impliquant la participation active du système multilatéral dans son ensemble, pour répondre aux besoins en matière de paix, de sécurité, et de développement durable. À l'instar des opérations de maintien de la paix, des situations différentes exigent des réponses différentes pour aborder la réconciliation et le développement après un conflit.

Sur notre propre continent, l'Union africaine recherche une paix et un développement durables grâce aux mécanismes et structures qu'elle a mis en place en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix, d'opérations et d'intervention en appui à la paix, ainsi que de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit. Il convient de renforcer les liens entre les mécanismes régionaux et mondiaux si nous voulons que le système des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, soit en mesure d'aider à créer un environnement favorable dans les pays en proie à des conflits, afin de soutenir des processus de réconciliation pris en main au niveau national et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : En tout premier lieu, nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercions d'avoir organisé la présente séance. Nous vous savons également gré de la note de cadrage (S/2019/871, annexe). Nous remercions enfin le Secrétaire général de son exposé, ainsi que M. Özerdem et M^{me} Elman de leurs déclarations.

Ces 10 dernières années, le Conseil de sécurité a tenu de nombreux débats thématiques sur l'importance des outils de diplomatie préventive, tels que la médiation, dans le règlement des conflits. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur la réconciliation, élément essentiel pour parvenir à la coexistence pacifique des communautés, en particulier dans les situations d'après-conflit. Comme l'ont indiqué le Secrétaire général et les deux intervenants dans leurs exposés, un certain nombre de conditions préalables doivent être remplies pour que la réconciliation soit couronnée de succès. Le Conseil doit accorder davantage d'attention à cette question pour éviter une résurgence des conflits. Cela doit passer non seulement par des délibérations sur la question, mais aussi par la prise de mesures visant à garantir la mise en œuvre sur le terrain.

La réconciliation compte parmi les phases et les éléments les plus importants d'une approche

globale du maintien et de la consolidation de la paix, et elle est cruciale pour garantir une paix durable. Le succès de la réconciliation dépend de plusieurs autres éléments concomitants, notamment l'établissement des responsabilités et la justice transitionnelle, c'est-à-dire qu'il faut veiller à ce que les coupables ne jouissent pas de l'impunité, et à assurer le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, ainsi que la réadaptation, la réinsertion et le désarmement. En ce qui concerne les victimes, nous devons leur fournir le soutien nécessaire pour assurer leur entière réadaptation. Nous réaffirmons qu'il importe qu'un processus de réconciliation, quel qu'il soit pris en main au niveau national. Nous devons établir des stratégies intégrées de réconciliation appuyées par des mesures de confiance entre toutes les parties concernées. Le dialogue exige des sacrifices, des compromis et une certaine souplesse, ainsi que de laisser le passé derrière soi, de panser les blessures et d'aller de l'avant dans un esprit marqué par l'optimisme et une réelle volonté politique.

L'ONU dispose de nombreux outils qui lui permettent de jouer un rôle important dans les processus de réconciliation. Les opérations de maintien de la paix comptent parmi les plus importants de ces outils et jouent un rôle essentiel depuis 1948. Elles ont connu des succès dans plusieurs États et se sont heurtées à des difficultés dans d'autres. En outre, les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général ont la responsabilité de préparer le terrain au lancement d'un dialogue devant mener à la réconciliation.

Il convient également de souligner le rôle de la Commission de consolidation de la paix, qui apporte souvent une contribution clef et vitale à ces processus en fournissant des conseils et des recommandations stratégiques intégrées en matière de consolidation de la paix et de relèvement après un conflit, en particulier les formations pays. De plus, nous devons contribuer à garantir un financement fiable des activités de relèvement rapide et des ressources financières durables à moyen et long terme, notamment grâce à une coopération étroite entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous ne devons pas oublier que certains États jouent un rôle important s'agissant de poser les fondements de la réconciliation. Il est extrêmement important que l'ONU noue des partenariats avec ces États et coopère avec les organisations régionales et sous-régionales qui parrainent des processus de réconciliation spécifiques.

La réconciliation doit être inclusive. Durant les négociations, nous ne devons pas ignorer les besoins et les préoccupations des femmes, des jeunes, des réfugiés et des personnes déplacées. Nous devons également tenir compte du rôle important que peuvent jouer les femmes à tous les stades de la consolidation de la paix ainsi que de leurs contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de réconciliation. En outre, nous devons reconnaître qu'il n'existe pas de modèle de réconciliation unique. Au contraire, chaque situation a des caractéristiques propres qui varient selon la nature du conflit et les dimensions historiques, culturelles, sociales et économiques liées à son déclenchement.

Pour terminer, nous réaffirmons que la réconciliation est un processus complexe et de longue haleine. Cependant, quand elle réussit, elle peut mettre un terme à l'effusion de sang et prévenir de nouvelles pertes et destructions. Les processus de réconciliation doivent faire l'objet d'un appui continu de l'ONU et de la communauté internationale, avec la participation de la société civile et des médias. Nous insistons sur l'importance de mettre en place une stratégie médiatique de sensibilisation qui encourage les membres de la société à mettre le conflit derrière eux et à coexister dans la paix. C'est indispensable dans le monde actuel. Alors que nous débattons aujourd'hui des processus de réconciliation, nous espérons ardemment la signature d'accords de paix et de la réconciliation nationale dans tous les foyers de conflit inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité – la Syrie, le Yémen, l'Afghanistan et d'autres zones de conflit – afin d'en finir avec ces conflits tragiques et d'offrir à nos peuples l'espoir de la reconstruction et d'un avenir meilleur.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Ministre, et tient à vous remercier de présider la présente séance. Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, de son exposé. La Chine a écouté attentivement les déclarations de M. Özerdem et de la représentante de la société civile, M^{me} Elman.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Grâce aux efforts de toutes les parties et à l'appui de la communauté internationale, l'ONU et le Conseil de sécurité ne ménagent pas leurs efforts pour maintenir la stabilité régionale et promouvoir la paix et la sécurité internationales. Des résultats positifs ont été obtenus.

De nombreuses questions doivent néanmoins être examinées plus en profondeur, notamment celle de savoir comment consolider et pérenniser la paix. La réconciliation est un élément important du règlement des conflits et de la promotion d'une paix et d'une stabilité durables. Si les parties concernées ne règlent pas leurs différends et ne renoncent pas à leurs revendications passées, la paix ne sera pas véritablement durable et le conflit est susceptible de reprendre. La réconciliation nationale et intercommunautaire exige que toutes les parties déploient des efforts conjoints et que la communauté internationale, l'ONU en particulier, apporte son concours et son aide. Je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, le respect de la souveraineté nationale est la condition première de la réconciliation. Les pays ont des caractéristiques nationales, des systèmes judiciaires et des cultures différents. Il n'existe pas de processus de réconciliation applicable à tous. L'appui et l'aide de la communauté internationale doivent donc être fondés sur le respect de la souveraineté et de l'appropriation nationales, ainsi que sur l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale. Il importe d'aider les pays concernés à promouvoir un processus de réconciliation qui réponde à leurs circonstances nationales. À cet égard, un invité sans gêne qui fait de l'ombre à son hôte ou impose des plans extérieurs est indésirable. Personne ne doit jouer les juges ou les professeurs.

Deuxièmement, le dialogue et la concertation sont les seuls moyens de parvenir à la réconciliation. Alors que les foyers de tensions internationaux et régionaux apparaissent les uns après les autres, la Chine appuie les moyens pacifiques tels que le dialogue et la négociation en vue de régler les différends internationaux et les tensions. Les parties concernées doivent continuer de participer à un dialogue franc et en profondeur afin de renforcer la confiance mutuelle et de réduire la méfiance. Elles doivent s'abstenir d'avoir recours inutilement à la menace ou à l'emploi de la force. Il est indispensable d'avoir une vision commune de l'avenir, de régler les différends par le dialogue et la concertation, de promouvoir la coopération en matière de sécurité et de respecter et prendre en compte les préoccupations légitimes mutuelles pour parvenir à la réconciliation et à la paix.

Troisièmement, les bons offices et la médiation sont des moyens importants de parvenir à la réconciliation. Il faut tirer pleinement parti du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne les

bons offices et le rôle de médiation de l'Organisation. L'autorité du Conseil de sécurité doit être préservée et le rôle des organisations régionales et sous-régionales pleinement utilisé. Le règlement pacifique des différends, notamment sur la base du dialogue, de la négociation, de la médiation et des bons offices, doit être appuyé. La communauté internationale doit demeurer objective et impartiale, jouer un rôle constructif en facilitant les pourparlers de paix pour trouver des solutions adaptées aux conflits régionaux et promouvoir la réconciliation afin d'apaiser, et à terme de régler, les tensions. Tous les organismes des Nations Unies doivent s'acquitter de leurs fonctions dans les limites du mandat qui leur a été confié, renforcer la coordination et garantir les synergies.

Quatrièmement, le développement durable est une stratégie fondamentale pour la réconciliation. Il est la clef qui ouvre toutes les portes. Le Secrétaire général, M. Guterres, a souligné à maintes reprises qu'un développement durable et sans exclusive permet d'apporter des solutions efficaces aux causes profondes des conflits. La plupart des foyers de tensions internationaux et régionaux découlent de la pauvreté et du sous-développement. La porte de sortie est donc le développement durable. Il est crucial d'accorder une attention égale au développement et à la paix, de réaliser la paix sur la base du développement, de faciliter le développement grâce à la paix, de lutter contre les symptômes et les causes profondes des conflits et d'établir des bases solides pour une réconciliation et une paix durables en renforçant les capacités en matière de développement.

Le Président Xi Jinping a déclaré que le monde dans lequel nous vivons est rempli à la fois d'espoirs et de défis. Nous ne devons pas abandonner nos rêves simplement parce que la réalité est complexe ou arrêter de poursuivre nos objectifs juste parce qu'ils sont lointains. La Chine a été le premier pays à signer la Charte des Nations Unies. Dans un monde en proie à des problèmes permanents et confronté à des risques croissants, en tant que Membre fondateur de l'ONU et membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine appuiera toujours la paix et la justice, continuera d'œuvrer activement et concrètement au règlement des foyers de tensions en suivant une approche chinoise, de jouer un rôle constructif dans la promotion de la réconciliation et de la confiance mutuelle entre les parties et de contribuer à l'édification d'un monde où règnent la paix durable et la sécurité universelle.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le thème de la réconciliation revêt une grande importance pour l'Allemagne. Cela nous ramène à notre passé, et M. Özerdem a mentionné une petite partie de notre passé lorsqu'il a fait référence aux relations qu'entretiennent aujourd'hui Coventry et Dresde. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de notre passé, car nous sommes fermement convaincus que la réconciliation est un élément extrêmement important du cycle d'un conflit. L'Allemagne vient de publier une stratégie dont le but est d'appuyer les efforts visant à affronter le passé et à promouvoir la réconciliation, en particulier en matière de justice transitionnelle.

Je me fais l'écho de ce qu'a dit le Secrétaire général au tout début de son intervention, à savoir que la réconciliation est un important mécanisme de prévention. Elle représente une étape cruciale pour les pays qui entrent dans une phase d'après-conflit. Seul un processus de réconciliation efficace et sans exclusive peut garantir la paix à long terme.

Une fois encore, pour citer le Secrétaire général et vous-même, Lord Ahmad, il n'y a pas de réconciliation sans justice, ni de justice sans vérité. Il est absolument essentiel que nous luttons contre l'impunité dans le cadre de nos efforts de réconciliation. Pour pérenniser la paix, il est indispensable de contraindre les responsables des atrocités et des violations des droits de la personne à répondre de leurs actes devant le droit pénal. Comme le Secrétaire général l'a dit, nous devons briser le cycle de l'impunité. C'est pourquoi, lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, l'Allemagne a appelé les partenaires à œuvrer de concert, dans le cadre d'une alliance contre l'impunité, en vue de donner un nouvel élan au système international de justice pénale. C'est également pour cette raison que nous appuyons les mécanismes internationaux, tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui contribuent aux enquêtes et aux poursuites pénales.

Nous avons déjà eu cette discussion au sujet de la Syrie. L'Allemagne est convaincue que les atrocités et les crimes commis par toutes les parties pendant le conflit syrien doivent faire l'objet d'enquêtes et que les responsables doivent être traduits en justice. C'est la seule manière de parvenir à la réconciliation. C'est pourquoi les procureurs allemands continueront

d'enquêter sur les éventuels crimes de guerre commis en Syrie, et nous continuerons d'appuyer le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie. Je saisis cette occasion pour appeler à nouveau tous les États à financer le budget du Mécanisme à la Cinquième Commission. Nous nous félicitons également de l'action de l'UNITAD en Iraq et de la prorogation de son important mandat. Nous soutenons l'UNITAD sur le plan financier et par l'intermédiaire d'un détachement, et nous nous réjouissons à l'idée que nos procureurs poursuivent leurs échanges fructueux avec cette équipe.

De notre point de vue, il importe que certains éléments soient réunis pour que la réconciliation soit couronnée de succès. Au vu de toutes les déclarations prononcées, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons d'abord besoin de solutions locales adaptées aux contextes spécifiques. Ces solutions ont été qualifiées de processus sur mesure par M. Özerdem et d'approches idiosyncrasiques par notre collègue, M. Alotaibi. M. Özerdem a également donné un exemple concret que j'aime beaucoup, à savoir le pont de Mostar, qui a été reconstruit. C'est magnifique à voir, mais les communautés locales ne se sont pas encore complètement réconciliées. C'est pourquoi la société civile et les organisations locales doivent participer au processus. La population locale doit être aux commandes de la conception et de la mise en œuvre des approches adoptées en matière de réconciliation. L'Allemagne a essayé de le faire dans des cas concrets. Par exemple, nous appuyons un processus inclusif de justice transitionnelle au Mali.

Nous ne cessons de débattre de la souveraineté nationale au Conseil. La souveraineté nationale doit certes être respectée mais, comme l'a mentionné notre collègue chinois, dans les limites imposées par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'appropriation nationale ne peut être garantie qu'en incluant tous les acteurs, en particulier les groupes marginalisés et la société civile, et en promouvant et en protégeant les droits fondamentaux de tous.

L'inclusion des femmes est un thème qui a été abordé dans presque toutes les interventions. L'Allemagne estime qu'il est essentiel que l'ensemble du processus de réconciliation tienne compte des questions de genre. Le leadership et la participation des femmes sont nécessaires au succès de la justice transitionnelle. C'est ce que nous ne cessons de répéter, mais ces paroles doivent se traduire par des actes. Cela ne peut pas être

comme dans les pourparlers sur l'Afghanistan, où l'une des parties n'est représentée que par des hommes. Nous devons avoir des femmes, et je pense que nous devrions tous nous engager à ne pas entamer de négociations où l'une des parties est représentée uniquement par des hommes. Nous avons une règle à la Mission de l'Allemagne selon laquelle aucun groupe d'experts ne peut voir le jour s'il ne compte pas en son sein une femme. Je pense que cela devrait également s'appliquer aux négociations.

S'agissant des solutions nationales, la réconciliation au niveau local doit s'inscrire dans un discours national plus large. Les politiques de réconciliation sociale doivent inclure des solutions à long terme à l'échelle nationale. M^{me} Elman a donné l'exemple de son propre pays et montré combien il importait que tout le monde ait des certitudes et ait confiance dans les institutions gouvernementales et qu'il y ait une bonne gouvernance et aucune corruption.

Nous apportons un appui concret aux efforts que nous jugeons fructueux. J'ai écouté attentivement ce qu'a dit M. Van Shalkwyk au sujet de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité s'est rendu en Colombie, où de très bonnes solutions ont été trouvées sous la forme de tribunaux spéciaux pour la paix, d'une commission de la vérité et d'unités chargées de rechercher les personnes disparues, que nous appuyons. Nous appuyons également le Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, par l'entremise de conseillers en matière de paix et de développement, qui se sont avérés très efficaces pour appuyer les processus de réconciliation.

Pour ce qui est de notre appui aux instruments des Nations Unies, nous voulons renforcer l'accent mis par le Conseil de sécurité sur la prévention des conflits. Nous estimons que nous devrions examiner plus souvent les conflits émergents, et que les capacités de réconciliation et de médiation doivent figurer plus souvent dans les mandats des missions. Nous estimons également, comme l'a dit M^{me} Elman, que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle crucial dans les situations de conflit et les efforts de prévention. Elle sert également de plateforme de coopération, d'échange et de partage des enseignements tirés de l'expérience. Par conséquent, la Commission devrait être utilisée plus fréquemment au Conseil.

Enfin, l'Allemagne est fière d'être le plus important contributeur au Fonds pour la consolidation de la paix, et invite d'autres pays à unir leurs forces et à faire encore plus.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat. Qu'il me soit aussi permis de remercier le Secrétaire général et les intervenants pour leurs interventions.

Comme le Secrétaire général l'a dit, citant Desmond Tutu,

« Il n'existe pas de feuille de route pratique pour la réconciliation. Il n'y a pas de raccourci, ni de solution simple, pour surmonter les divisions d'une société suite à un conflit ».

Créer la confiance et un environnement favorisant le respect mutuel et la résilience face à l'intolérance est un défi extrêmement difficile. C'est toutefois essentiel pour promouvoir une paix durable et restaurer le tissu social. Examiner le passé douloureux, le reconnaître et le comprendre, et surtout le transcender ensemble, est le meilleur moyen de garantir que cela ne se reproduise plus. Les processus de justice transitionnelle, nous le croyons, peuvent y contribuer.

Cette question nous a tous affectés à différents moments. Mon propre pays a entamé un processus de réconciliation après les deux guerres mondiales, avec des répercussions jusqu'à nos jours. La réconciliation est un exercice complexe et pour lequel il n'existe pas de formule unique. Par contre, l'histoire nous montre que la réconciliation est bel et bien possible.

Chaque société doit trouver son propre chemin vers la réconciliation. Cela implique un processus très long et pénible, qui doit répondre à la douleur et à la souffrance des victimes, comprendre les motivations de ceux qui ont violé les droits d'autrui, rapprocher des communautés éloignées et tenter de trouver la voie qui mène à la justice, à la vérité et, finalement, à la paix. Une série de mesures peuvent être prises à court, moyen et long termes pour y parvenir, et chaque pays sortant d'un conflit doit s'efforcer de trouver la bonne combinaison pour prévenir de nouveaux conflits, car comme nombreux l'ont dit ce matin, la réconciliation est le meilleur moyen de parvenir à la prévention. Certains facteurs peuvent augmenter les chances de succès des processus de réconciliation. Qu'il me soit permis d'en citer trois parmi d'autres.

Tout d'abord, une approche centrée sur les victimes : celles-ci exigent souvent la reconnaissance de ce qui leur a été infligé, voire une forme de réparation. Ces éléments peuvent venir compléter l'action de la justice pénale. Cette approche doit forcément prendre en compte la dimension locale et humaine des conflits. Par exemple, en Colombie, dans le cadre de l'accord de paix, il existe un grand nombre d'initiatives de réconciliation sur le plan local, comme « Le cinéma pour la réconciliation » à Meta ou le projet « Paddling for Peace » dans le département de Caquetá, qui rassemble les victimes et les ex-combattants ensemble dans un tournoi de rafting. Ces initiatives contribuent au rétablissement des relations sociales là où c'était impossible auparavant. Ensuite, un processus inclusif. Comme d'autres l'ont dit avant moi, les femmes, les jeunes, les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées, les minorités et les autres groupes vulnérables ont tous pu être confrontés à des expériences particulières lors de conflits et peuvent donc avoir des besoins spécifiques dans le cadre du processus de réconciliation. Leurs expériences doivent être entendues et prises en compte, et leur participation devrait être au-delà du symbolique.

Troisièmement, il est important de rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions. À cet égard, il est important de lutter contre le sentiment d'insécurité et de méfiance que certains pourraient avoir vis-à-vis des forces de police, du système judiciaire ou d'autres institutions publiques. Le Conseil de sécurité est bien conscient de l'apport de la justice transitionnelle dans le cadre des efforts de réconciliation puisque dès 2004, dans la déclaration de son Président du 6 octobre 2004 (S/PRST/2004/34), il appelait l'attention sur l'ensemble des mécanismes de justice à envisager pour les périodes de transition, dont les tribunaux pénaux nationaux, internationaux et « mixtes » et les commissions vérité et réconciliation. Il a également inclus la promotion des mesures de justice transitionnelle sous diverses formes dans les mandats de plusieurs opérations de paix, en soutenant les capacités nationales. Dans ce contexte, il est positif que les nouveaux standards intégrés en termes de désarmement, démobilisation et réintégration prêtent dorénavant également attention à la justice transitionnelle. Il devrait en être de même pour les stratégies de sortie des opérations de paix.

Sur la base de ces différentes expériences, une réflexion plus large pourrait être menée afin de dégager quelques principes clefs de façon à guider le Conseil de sécurité dans ses futures décisions en

la matière. La Belgique pense en effet que, si les circonstances s'y prêtent, la justice transitionnelle est un outil que le Conseil doit continuer à envisager dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, et les autres intervenants de leur évaluation du rôle que joue la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En effet, une réconciliation nationale durable est un facteur déterminant pour régler efficacement les conflits et prévenir la reprise des conflits. La conclusion d'accords de paix ainsi que le relèvement et le développement durables après un conflit ne sont possibles que si les parties à un conflit parviennent à des solutions mutuellement acceptables, dans une perspective à long terme. Dans le même temps, seul un dialogue national global est la clef, universellement, pour régler les conflits internes. Comme le montre la pratique, c'est le seul moyen de parvenir à une solution durable et viable, quel que soit l'État concerné. Comme indiqué à juste titre dans la note de cadrage (S/2019/871, annexe) dont nous sommes saisis, en matière de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, notamment en ce qui concerne la réconciliation nationale, il importe que le Gouvernement et la société soient conscients de l'importance que revêt l'appropriation nationale en tant qu'élément d'une approche de pérennisation de la paix. Cette approche est consacrée dans les résolutions jumelles portant sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix adoptées en 2016 - la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale. Cela signifie, en particulier, que c'est à l'État qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité de sa population, et que tous les secteurs de la société doivent être conscients de leur responsabilité d'appuyer les processus de paix.

Les activités de la communauté internationale, y compris des États, des alliances d'États et de l'ONU elle-même, doivent viser à contribuer aux efforts de paix déployés par les acteurs nationaux. En particulier, l'ONU dispose de tous les outils nécessaires pour aider les États à parvenir à la réconciliation nationale, grâce aux bons offices du Secrétaire général, à ses envoyés spéciaux et représentants spéciaux, et aux activités des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des équipes de pays. Dans le même temps, nous sommes d'avis que les efforts de l'ONU doivent se concentrer

sur la coopération avec les gouvernements officiels. L'interaction avec les différents acteurs sur le terrain ne peut se faire que sous la coordination des autorités nationales. En outre, l'aide apportée par la communauté internationale en faveur de la réconciliation nationale doit être dépolitisée et ne doit pas servir à imposer des solutions toutes faites de la part d'acteurs extérieurs. Les tentatives visant à soutenir l'une des parties à un conflit par intérêt personnel ne font qu'aggraver les divisions, empêcher l'apaisement et entraver une véritable réconciliation.

À cet égard, je voudrais m'étendre davantage sur le rôle de la justice internationale et de l'application du principe de responsabilité dans le contexte de la réconciliation. La justice et la réconciliation ne vont pas toujours de pair. Souvent, les travaux des mécanismes de justice internationale exacerbent les tensions au sein des sociétés. À l'heure actuelle, il s'agit d'un problème pressant dans un certain nombre d'États dans différentes régions du monde. Nous assistons à des règlements de comptes politiques avec d'anciens opposants au moyen de la justice internationale, ici aux Nations Unies.

Nous sommes convaincus que, dans chaque cas particulier, nous devons nous efforcer de trouver le juste équilibre entre les intérêts du rétablissement de la paix et ceux de la justice, malgré les difficultés que cela représente. Dans chaque cas, il faut déployer des efforts pour renforcer les institutions judiciaires nationales. Dans le même temps, nous estimons que le fait d'établir les faits durant les procès et de traduire les responsables en justice, ainsi que d'acquitter les innocents, peut contribuer concrètement à normaliser la situation et à surmonter les sentiments d'hostilité et d'animosité entre les parties à un conflit. Toutefois, cela n'est possible que si ces processus sont impartiaux et non politisés.

Malheureusement, les mécanismes judiciaires internationaux appliquent souvent deux poids, deux mesures. Par exemple, les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux peuvent difficilement être qualifiés d'expérience réussie pour ce qui est de leur contribution au processus de réconciliation dans les Balkans. La partialité injustifiée des procureurs dans l'examen des affaires concernant des accusés d'origine serbe s'est accompagnée d'une absence d'engagement réel à révéler les innombrables atrocités commises par les commandants des opérations albanais du Kosovo. Il est clair que les tentatives visant à imputer la responsabilité

de certains crimes aux peuples, aux gouvernements et aux États dans leur ensemble provoquent des tensions et une méfiance réciproque dans l'ex-Yougoslavie, ce qui ravive des problèmes anciens et des tensions interethniques dans la région. On ne peut donc pas parler de promotion de la réconciliation.

Force est de constater que la Cour pénale internationale (CPI) a suivi une voie similaire. Les affaires qui lui sont soumises par le Conseil de sécurité sont examinées sans tenir compte de l'objectif de réconciliation, ce qui exacerbe les désaccords entre les parties belligérantes. Cela est particulièrement évident dans le dossier libyen de la CPI.

D'une manière générale, si nous examinons les activités de la Cour pénale internationale, nous constatons qu'elles sont très indirectement liées aux processus de réconciliation dans les sociétés sortant d'un conflit. L'expérience du Rwanda en dit long à cet égard. La mise en place d'un système de justice local au niveau national sous la forme de tribunaux gacaca semi-traditionnels a joué un rôle important dans les efforts de réconciliation après le conflit, en raison de l'inefficacité du Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui n'a examiné que les affaires concernant les principaux organisateurs du génocide de 1994. Dans la pratique, le rôle des tribunaux gacaca n'est pas seulement de veiller à ce que justice soit faite, mais aussi de promouvoir la réconciliation au sein de la société en assurant la participation la plus large possible de la population aux activités des tribunaux, en permettant aux gens ordinaires d'examiner publiquement les affaires et de rendre des décisions équitables. Le concept de coopération et de participation active aux audiences des tribunaux fait maintenant partie de la conscience publique. La preuve de l'efficacité des juridictions gacaca est le fait qu'en 10 ans, elles ont examiné quelque 2 millions d'affaires, pour un coût 45 fois inférieur à ce que le Tribunal pénal international pour le Rwanda a dépensé pour traiter moins de 100 affaires en 20 ans d'existence. Les résultats des travaux des tribunaux gacaca témoignent de l'efficacité de la recherche de solutions africaines aux problèmes africains.

Pour terminer, à propos de ce que j'ai dit, je tiens à souligner que nous pensons que le travail des institutions internationales de justice pénale dans le contexte de la réconciliation post-conflit ne doit pas être considéré comme le dernier mot. Le mal qui pourrait être fait pourrait être beaucoup plus important que la valeur ajoutée qu'il pourrait apporter.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de ce débat public sur le rôle de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que votre présence parmi nous, Monsieur le Président, qui témoigne de l'importance que votre pays accorde à cette thématique. Elle remercie le Secrétaire général, M. António Guterres et les intervenants, pour leurs exposés instructifs et leurs recommandations pertinentes.

Les guerres, selon l'Acte constitutif de l'UNESCO, naissent dans l'esprit des hommes, et c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut ériger les défenses de la paix. Si cette citation chère à l'UNESCO nous invite à agir sur les consciences collectives afin de prévenir les conflits, elle souligne en filigrane, le caractère primordial de la réconciliation dans le maintien et la consolidation de la paix. La réconciliation doit ainsi concerner tout le continuum de la paix, dans les différentes phases de prévention, de gestion ou de consolidation de la stabilité post-crise. Elle doit par-dessus tout s'adresser aux parties aux conflits, en les invitant au dépassement et au pardon, valeurs sans lesquelles aucune paix durable n'est envisageable.

L'histoire récente de la Côte d'Ivoire, mon pays, a été marquée par des événements certes douloureux, mais riches en enseignements. Elle nous a appris, notamment que la réconciliation est une tâche ardue et de longue haleine qui exige à la fois la volonté des parties en conflit à aller à la paix et le soutien constant de la communauté internationale, notamment celui des organisations régionales. Ainsi, à l'échelon national, la réconciliation doit être l'épine dorsale de toute stratégie de sortie de crise et de consolidation de la paix. Elle doit être organisée dans un cadre holistique qui tient compte des causes profondes du conflit en associant les acteurs politiques et sociaux nationaux sans exclusive.

Véritable catharsis nationale, le processus de réconciliation doit permettre en premier lieu d'écouter les victimes, mais aussi leurs bourreaux, afin de les encourager à se pardonner mutuellement et à accepter de transformer leurs divergences et leurs traumatismes en un nouveau contrat social.

C'est donc à la lumière de ces exigences que le Gouvernement ivoirien a mis en place, dès la fin de la crise post-électorale en 2011, une commission dite « Commission Dialogue, vérité et réconciliation », chargée de restaurer le dialogue entre toutes les composantes sociopolitiques et ethniques du pays et de promouvoir le vivre-ensemble.

Au cours de son mandat de deux ans (2011-2013), la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a ainsi organisé près de 70 000 auditions de victimes et 80 audiences publiques. Au chapitre des recommandations subséquentes, elle a préconisé l'application effective de la loi sur le foncier rural, une meilleure prise en compte des problématiques liées à la condition de la femme, la réduction des disparités régionales, la mise en place d'une armée républicaine et l'organisation de « journées nationales de la mémoire et du pardon », ainsi que de « journées dédiées au dialogue ».

Prenant le relais de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes, créée en mai 2015 par le Gouvernement, s'est vu confier la responsabilité de l'identification et de l'indemnisation des victimes de la crise post-électorale.

S'il est admis que la réconciliation doit être au cœur des stratégies de sortie de crise et de consolidation de la paix, elle doit être inclusive et accorder une place remarquable à la voix des femmes et des jeunes, premières victimes des violences en période de conflits, mais également potentiels artisans de paix et de stabilité, comme vient de nous le rappeler M^{me} Ilwad Elman.

Elle ne saurait par ailleurs s'affranchir de l'exigence de la justice transitionnelle et de la mise en œuvre du principe de reddition des comptes, notamment dans les cas d'atteintes graves aux droits de l'homme, y compris les tueries de masse et les violences sexuelles contre les femmes et les enfants.

Dans ce contexte, le soutien de la communauté internationale et des partenaires au développement s'avère indispensable pour le renforcement des institutions de justice transitionnelle, l'indemnisation, la prise en charge psychologique ainsi que la réinsertion sociale des victimes de guerre.

À cet égard, qu'il me soit permis de souligner le rôle important du Fonds pour la consolidation de la paix qui s'impose comme un autre levier dans l'effort de consolidation de la paix retrouvée.

La réconciliation ne peut atteindre les résultats escomptés que si elle tient compte des mécanismes de régulation socioculturels tels que les alliances et les pactes de paix interethniques, les actions des associations religieuses, le rôle éminent de l'école et celui de la radio nationale de la réconciliation, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, qui permettent de maintenir les équilibres

sociaux et la coexistence entre les composantes de la société.

La création de la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels en vue de renforcer davantage les acquis de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et de la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes obéit à cet impératif. Cette chambre œuvre ainsi à l'instauration de relations harmonieuses entre le Gouvernement et les communautés nationales, ainsi qu'au renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale.

Au-delà de la sphère nationale, la réconciliation reste également une exigence dans les cas de conflits interétatiques. À cet égard, la volonté des belligérants de se réconcilier et d'aller à la paix doit bénéficier de l'appui déterminant des organisations régionales auxquelles incombent, entre autres, la promotion du dialogue et la coopération entre les acteurs étatiques.

Pour conclure, ma délégation voudrait exhorter l'ONU, au premier chef le Conseil de sécurité, à poursuivre son appui multiforme au processus de réconciliation nationale et interétatique en cours afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous saluons votre présence à la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Président. Nous apprécions également l'exposé très utile du Secrétaire général et des éminents intervenants sur les meilleurs moyens de tirer parti des efforts de réconciliation dans le maintien et la consolidation de la paix.

La réconciliation est sans aucun doute un concept complexe et multidimensionnel dont la mise en œuvre, lorsqu'elle répond aux particularités de chaque situation de conflit à surmonter, peut contribuer à rétablir un espace de coexistence pacifique et de coopération qui va au-delà du simple cessez-le-feu. La réconciliation doit être comprise comme un processus qui s'inscrit dans une stratégie beaucoup plus ambitieuse et globale car, dans cet effort, elle cherche à observer et à surmonter les causes profondes qui sont à l'origine du conflit afin d'éviter sa reprise, notamment les variables politiques, sociales, juridiques et économiques. C'est pourquoi nous partageons la perception qu'il n'existe pas de modèles uniques et invariables applicables à tous les cas. Nous croyons toutefois que certaines caractéristiques devront toujours faire partie de sa configuration, telles que sa nature volontaire, la reconnaissance de son caractère multiforme et progressif, la valeur centrale du

rétablissement de la confiance et la nécessité d'inclure tous les niveaux de la société dans la transformation nécessaire de leurs relations politiques, sociales et historiques. Nous considérons sur ce point que les dirigeants religieux, politiques, syndicaux, sociaux, culturels et des médias, entre autres, ont vocation à jouer un rôle central, tant pour ce qui est de créer un climat propice au lancement des politiques de réconciliation qu'en ce qui concerne la bonne mise en œuvre de ces dernières, tout en encourageant tout particulièrement la participation des femmes et des jeunes.

L'expérience nous a permis d'identifier tout un ensemble d'actions utiles à cette fin. Ainsi, par exemple, la mise en place de commissions paix, vérité et réconciliation a amplement démontré l'importance d'avoir une connaissance approfondie des faits dans une perspective de réflexion afin de pouvoir interpréter ce qui s'est passé et de permettre l'acceptation et le pardon. De même, les efforts pour organiser des événements et poser des gestes symboliques sont particulièrement utiles, tout comme la mise en place de politiques globales pour entretenir le souvenir, y compris les efforts visant à localiser les personnes disparues pendant le conflit, conformément à la résolution 2474 (2019).

Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants sont également un élément important du processus de réconciliation, qui permettent par ailleurs d'éliminer une menace potentielle à la paix.

Dans les cas où des atrocités ont été commises, telles que le génocide et des crimes contre l'humanité, le besoin de justice et la lutte contre l'impunité, ainsi que diverses formes de reconnaissance et d'indemnisation des victimes, sont des facteurs déterminants pour la crédibilité de la réconciliation.

Dans le cas contraire, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit assumer ses responsabilités et créer des missions politiques spéciales, des tribunaux *ad hoc* ou renvoyer les situations devant la Cour pénale internationale afin que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire répondent de leurs crimes.

Dans ce contexte, nous voudrions nous faire l'écho de ce qu'a dit le représentant de l'Allemagne, qui a souligné la valeur des arrangements transitoires, tels le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus

graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la diplomatie préventive pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, et notamment pour prévenir les violations des droits de l'homme. Recourir à la diplomatie préventive permettra de ne plus avoir à mettre en place des processus de réconciliation à l'avenir. Pour cela, une participation plus active des organisations régionales et sous-régionales et des États voisins est nécessaire afin de réconcilier les parties avant même que la violence n'éclate.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Secrétaire général et nos deux autres intervenants pour leurs exposés. Je remercie également la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé ce débat.

La France soutient la dynamique engagée par le Secrétaire général en faveur de la diplomatie de la paix. L'Organisation des Nations Unies doit davantage investir en amont des conflits, pour les prévenir, et en aval, pour construire des paix durables. Le renforcement des capacités de l'ONU en matière de médiation, d'alerte précoce et de soutien à la réconciliation, notamment grâce à la montée en puissance du Fonds pour la consolidation de la paix, est essentiel. L'examen de l'architecture de consolidation de la paix en 2020 doit être l'occasion d'aller plus loin.

La justice et la lutte contre l'impunité sont en effet les conditions *sine qua non* pour permettre une réconciliation juste et durable. Aucune paix durable n'est possible sans justice. Il est indispensable, après un conflit, que la justice soit rendue, particulièrement dans les cas de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il s'agit de garantir une reconnaissance aux victimes et de rompre le cycle infernal de la vengeance. Pour cette raison, la France est profondément convaincue que la Cour pénale internationale joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'impunité, dans le respect du principe de complémentarité.

La France salue également les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes en Iraq, pour

collecter les preuves des crimes commis par Daech. Elle continuera également d'apporter tout son soutien politique et financier au Mécanisme d'enquête international impartial et indépendant en Syrie.

Pour prévenir de nouvelles atrocités, les processus de réconciliation doivent accorder une place particulière à la mémoire et aux victimes. Nous saluons l'action des mécanismes de justice transitionnelle, tels que la Commission Vérité et réconciliation en Afrique du Sud, et celle des tribunaux pénaux internationaux, qui ont indéniablement contribué à la réconciliation et à la paix dans les régions concernées. Leur héritage et, plus largement, le travail de mémoire et de documentation historique des faits, doivent à présent être préservés.

L'enseignement à destination des plus jeunes doit prendre le relais pour éviter toute résurgence des divisions qui alimentent les violences. Il s'agit là d'une responsabilité des gouvernements et des acteurs locaux, mais aussi du Conseil de sécurité. Il est préoccupant de constater que subsistent dans certains discours le déni du génocide des Tutsis au Rwanda et la glorification des criminels de guerre qui ont sévi en ex-Yougoslavie. C'est aussi pour cela que la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité en général doivent systématiquement comporter une dimension mémorielle.

La protection des droits des rescapés, et notamment la mise en place de mécanismes d'indemnisation, revêt une importance capitale. La France apporte son soutien plein et entier au Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale. Lorsque les structures juridictionnelles sont absentes ou trop faibles, il est essentiel d'apporter un soutien médical, psychologique et social en vue de faciliter la réinsertion des survivants. C'est l'objectif que se donne par exemple le fonds international de soutien aux rescapés de violences sexuelles lancé par les prix Nobel de la paix Nadia Murad et Denis Mukwege.

Dans ce contexte, la consolidation de la paix se doit d'intégrer en amont cette préoccupation de réconciliation.

Nous nous devons de promouvoir des processus les plus inclusifs possibles. Ils doivent associer les femmes, les jeunes, les acteurs de la société civile et les responsables communautaires et religieux. Je voudrais insister sur le rôle des femmes. C'est une priorité pour la France et pour le Conseil avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les processus de paix qui associent les femmes sont plus efficaces et plus

durables. Nous saluons les efforts déployés par le Fonds pour la consolidation de la paix dont un tiers des projets intègre cette dimension.

Il convient également d'enquêter dès que possible sur des faits pouvant alimenter le cycle de la haine. Au Sahel, par exemple, les terroristes instrumentalisent des conflits entre communautés à leur profit. Nous saluons donc les efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et développer des initiatives de réconciliation. La visite au Mali du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et celle de l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali ont également été très utiles. Tout en poursuivant ces efforts, il est tout aussi essentiel d'appuyer les stratégies nationales de prévention des conflits et de réconciliation, car c'est d'abord aux autorités locales d'assurer de façon neutre et impartiale la coexistence entre leurs propres communautés.

Je voudrais souligner le travail exemplaire mené, en République centrafricaine, par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour favoriser la signature d'accords de paix et de réconciliation locaux, qui ont ouvert la voie à la signature, le 6 février dernier, d'un accord de paix global. Depuis, les comités locaux de suivi de l'accord jouent un rôle essentiel pour assurer une réelle appropriation du processus de paix.

La réconciliation est indispensable pour bâtir une paix durable, c'est pourquoi elle doit figurer systématiquement parmi les objectifs que le Conseil de sécurité doit se fixer.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour saluer chaleureusement votre présence parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Président. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir convoqué ce débat public sur la réconciliation. Par ailleurs, nous remercions le Secrétaire général António Guterres, M. Alpaslan Özerdem et M^{me} Ilwad Elman de leurs déclarations édifiantes.

L'Indonésie s'associe à la déclaration que fera aujourd'hui la représentante des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Face à la multiplication des conflits et à leur complexité croissante, les solutions ne sont pas toujours faciles. La réconciliation permet de rétablir la confiance et les relations dans les sociétés touchées par des

conflits. Elle permet de panser les blessures résultant des conflits et aide les sociétés à avancer vers un avenir pacifique. En association avec la consolidation de la paix et le développement, la réconciliation empêche la reprise des conflits et garantit une paix durable. L'Indonésie a eu une expérience directe en matière de promotion d'une réconciliation réussie pour régler les conflits communautaires à Ambon, Poso et Aceh au début des années 2000. C'est sur la base de notre propre expérience que nous voudrions faire les observations suivantes.

Premièrement, l'appropriation nationale et l'inclusion sont essentielles pour parvenir à une réconciliation durable. Pour parvenir à une réconciliation efficace, celle-ci doit être prise en charge par le pays concerné - elle ne peut pas être imposée de l'extérieur. Une réconciliation durable exige également l'adhésion de tous les secteurs de la société. À cet égard, je voudrais me faire l'écho de ce que le Secrétaire général a dit quant au fait que la réconciliation doit venir de l'intérieur, avec la pleine participation de tous les segments de la société. Elle doit donc impliquer les parties au conflit, ainsi que les organisations de la société civile, les responsables locaux, les chefs religieux, les femmes et les jeunes. Les femmes, en particulier, se sont révélées être des acteurs importants de la réconciliation. Notre propre expérience montre que les femmes ont joué un rôle important dans la promotion de la réconciliation au niveau local, de diverses manières. L'Indonésie appuie fermement une participation accrue des femmes aux efforts de réconciliation, ainsi qu'à l'ensemble du processus de paix.

Deuxièmement, il faut un environnement favorable pour que la réconciliation s'inscrive dans la durée. Tout d'abord, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit; répondre aux besoins humanitaires immédiats; rétablir l'état de droit et le système judiciaire pour garantir la justice à tous; et promouvoir la démocratie pour créer les conditions propices à un dialogue ouvert et sincère. Dans le même temps, il faut accélérer les efforts en faveur du développement économique pour permettre à la population de profiter directement des dividendes de la paix. Ce n'est que grâce à ces efforts que les liens étroits entre la pérennisation de la paix et le développement durable pourront donner des résultats concrets.

Troisièmement, la communauté internationale doit apporter l'appui nécessaire à la réconciliation. S'il est vrai que la réconciliation est un processus national, la communauté internationale a un rôle indispensable à

jouer. L'ONU, par l'intermédiaire de ses opérations de maintien de la paix, de ses missions politiques spéciales et de la Commission de consolidation de la paix, doit continuer d'œuvrer pour faciliter le dialogue et créer les conditions propices à la réconciliation. Pour aider les pays sortant d'un conflit à reconstruire leur économie, l'ONU et la communauté internationale doivent mobiliser un appui financier et technique. À cet égard, le maintien de l'appui au Fonds pour la consolidation de la paix revêt une importance cruciale.

Pour sa part, l'Indonésie appuie activement les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation, notamment par des programmes de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Au niveau régional, c'est à l'initiative de l'Indonésie qu'a été créé l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, qui est basé à Jakarta. L'Institut favorise le renforcement des capacités et le partage d'expériences et de meilleures pratiques dans le domaine de la paix et de la réconciliation dans la région et au-delà.

Pour terminer, l'Indonésie est prête à continuer de partager ses expériences en matière de réconciliation. Nous sommes également engagés à continuer d'apporter notre appui aux pays sortant d'un conflit en matière de promotion de la réconciliation, de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre d'État du Royaume-Uni pour le Commonwealth, l'Organisation des Nations Unies et l'Asie du Sud, S. E. Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, et remercier la présidence britannique de son excellente initiative d'organiser cette séance importante. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenants présents ici aujourd'hui, M. Alpaslan Özerdem et M^{me} Ilwad Elman, de leurs exposés complets et instructifs. Nous voudrions féliciter la Commission de consolidation de la paix pour son appui dans les situations d'après conflit, ainsi que pour son rôle dans la prévention des conflits.

Parmi les diverses approches de prévention et de règlement des conflits, notre délégation estime que la promotion de la réconciliation sociale est un moyen stratégique de prévenir et de régler les conflits. Nous pensons donc qu'il convient de recourir à des outils politiques pour promouvoir les initiatives de réconciliation sociale, telles que la création de commissions de paix, la promotion du dialogue, la

compréhension par les médias et la promotion de la réconciliation entre les jeunes et les femmes.

C'est dans cette logique que, sous la sage initiative de S. E. M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, mon gouvernement organise périodiquement des dialogues nationaux entre tous les partis politiques établis et reconnus dans le pays. Ces dialogues constituent un large cadre d'échanges et d'interaction entre tous les acteurs politiques sur de multiples aspects de la vie politique, économique et socioculturelle du pays. Ils sont à la base du climat de détente et d'harmonie nationale qui règne en République de Guinée équatoriale depuis 40 ans, garantissant ainsi un développement participatif et durable dans les secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de l'approvisionnement en eau, pour ne citer que ceux-là. Ces dialogues sont également organisés au cours des conférences économiques organisées régulièrement dans le pays.

La création de commissions de paix sert de base pour mobiliser les responsables locaux et les membres des communautés afin de prévenir le déclenchement des violences et de promouvoir la tolérance. Cela peut impliquer toute une série d'activités, telles que la lutte contre les rumeurs et les exagérations, la promotion de solutions non violentes aux conflits, l'éducation à la paix au moyen de programmes communautaires et la médiation entre les groupes en conflit. Si les conditions nécessaires sont réunies, les commissions de paix peuvent faciliter la communication entre différents groupes, travailler avec les partis d'opposition pour réduire la violence et promouvoir une tolérance relative. En conséquence, les commissions de paix sont devenues des instruments clefs de renforcement des institutions visant à renforcer les capacités et à assurer une certaine uniformité dans la pratique et les procédures.

Enfin, la résolution 2419 (2018), sur les jeunes et la paix et la sécurité, nous rappelle que l'intégration des jeunes est essentielle pour faire progresser les processus et réaliser les objectifs nationaux de consolidation de la paix, en veillant à ce que les besoins de tous les segments de la société soient pris en compte. À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de prendre en compte la participation active et l'inclusion des jeunes dans tous les aspects de la consolidation de la paix.

Promouvoir la réconciliation entre les jeunes pourrait être un moyen stratégique de pérenniser la paix. Les jeunes souffrent de blessures psychologiques

causées par des traumatismes qu'eux-mêmes ou leur famille ont vécu, ce qui engendre amertume et méfiance vis-à-vis de leurs communautés. La réconciliation qui associe les jeunes favorise la restauration du lien social.

Dans le même ordre d'idées, les efforts en faveur de l'éducation à la citoyenneté des jeunes, tels que les campagnes dans les médias, peuvent contribuer à dissiper les rumeurs et la propagande disséminées par les extrémistes, qui alimentent les tensions sociales et politiques. Il importe également de tenir compte du rôle que les femmes peuvent jouer en matière de consolidation et de maintien de la paix par le biais de la réconciliation.

Je voudrais terminer en disant que nous souhaitons rendre un hommage bien mérité au Premier Ministre éthiopien, lauréat du prix Nobel de la paix, M. Abiy Ahmed, pour ses efforts de réconciliation avec l'Érythrée, qui ont permis de créer une nouvelle dynamique de détente dans la Corne de l'Afrique.

M^{me} Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir ici, Monsieur, parmi nous aujourd'hui. Je remercie les intervenants de leurs recommandations éclairées et concrètes. Comme toujours, la présence du Secrétaire général est bienvenue.

La création de l'Organisation des Nations Unies a envoyé un message fort de paix à un monde brisé par la guerre. Depuis 1945, cette institution est la principale instance multilatérale de dialogue, de débat et, peut-être plus important encore, de réconciliation. Ce sont là des missions que les États-Unis soutiennent pleinement. Nous demandons que justice soit faite pour les victimes et que les responsables d'atrocités répondent de leurs actes. Nous élaborons des programmes, apportons un soutien technique, donnons voix au chapitre aux plus vulnérables, et contribuons de manière substantielle au financement de ces efforts. Nous reconnaissons également l'action indispensable des représentants et envoyés spéciaux des Nations Unies, ainsi que des missions d'établissement des faits, pour une meilleure réconciliation au sein des communautés touchées par un conflit. Nous reconnaissons également, comme d'autres l'ont fait ce matin, le rôle que les femmes jouent dans le cadre des accords de paix pour promouvoir une réconciliation durable et pérenne.

Il existe actuellement de nombreuses occasions pour que, s'agissant de la réconciliation, le Conseil avance de manière concrète, et je voudrais en aborder quelques-unes seulement ce matin.

En Syrie, les États-Unis sont fermement convaincus que le Mécanisme international, impartial et indépendant a un rôle vital à jouer dans la collecte d'informations sur les crimes graves commis dans le pays. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Mécanisme durant l'année écoulée, et nous sommes fiers de fournir 2 millions de dollars supplémentaires cette année et d'appuyer les efforts visant à financer le Mécanisme à partir du budget ordinaire de l'ONU.

Nous rendons hommage à la résilience des leaders de la société civile syrienne qui risquent leur vie pour recueillir les preuves des atteintes aux droits de l'homme et protéger les personnes victimes d'atrocités. Leur travail est essentiel pour promouvoir la justice et l'application du principe de responsabilité en Syrie, deux éléments qui seront indispensables à toute solution véritable au conflit.

En Birmanie, il faudra impérativement remédier aux exactions des forces de sécurité contre les groupes ethniques minoritaires pour parvenir à une réconciliation réelle. À cette fin, nous nous félicitons de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar chargée de recenser les violations des droits de l'homme commises depuis 2011, notamment contre les Rohingya dans l'État rakhine et contre les autres communautés vulnérables dans les États kachin et shan et ailleurs dans le pays. Je voudrais également réaffirmer notre ferme appui au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Comme en Syrie, les États-Unis sont profondément reconnaissants aux organisations de la société civile birmane, dans des conditions extrêmement risquées, continuent de répertorier les violations des droits de l'homme et de demander des comptes aux responsables d'atrocités.

En Iraq, nous ne devons pas hésiter à tenir l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) responsable des atrocités qu'il a commises contre tous les Iraquiens. Aucun groupe de la société iraquienne, y compris ceux de diverses confessions et communautés, n'a échappé à la terreur qu'a fait régner l'EIIL. Pour entamer un processus de guérison et de réconciliation, nous devons établir un compte rendu impartial et exact des événements. Les États-Unis continuent d'appuyer fermement le mandat, appuyé par le Gouvernement iraquien et approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité en septembre dernier, de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes lui permettant de collecter, stocker et conserver les preuves

des atrocités commises par l'EIIL qui peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou un génocide. Toujours en Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq joue un rôle central en collaborant avec le Gouvernement et le peuple iraqiens pour promouvoir un dialogue politique inclusif en vue de la réconciliation nationale et communautaire.

Au Soudan du Sud, la Mission des Nations Unies sur le terrain a engagé des pourparlers de paix et aide les communautés à instaurer des dialogues similaires, dont certains aboutissent au règlement de conflits au niveau local. Toutefois, si ces efforts peuvent contribuer à la réconciliation dans une certaine mesure, ils sont insuffisants en l'absence d'un effort plus vaste, dirigé par le Gouvernement, pour guérir les blessures causées par les cinq années de guerre.

L'Organisation des Nations Unies a la capacité exceptionnelle de promouvoir la paix et la réconciliation dans le monde entier, et les États-Unis estiment que, grâce à la médiation, à l'application du principe de responsabilité et à la justice pour les victimes, l'ONU peut faire bon usage de cette capacité. Le Conseil et l'ONU peuvent compter sur l'appui continu des États-Unis en faveur de ces efforts, car la réconciliation en vue de l'épanouissement de l'humanité est tout simplement notre vocation suprême.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, ainsi que les intervenants d'aujourd'hui, M. Özerdem et M^{me} Elman, pour leurs exposés très riches en informations. Je voudrais également remercier la présidence britannique du Conseil et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public, qui porte sur un des éléments clefs de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Même s'il n'existe ni définition unique de la réconciliation, ni modèle universel que les pays puissent simplement mettre en œuvre, nous devons être capables d'échanger nos points de vue sur tous les aspects de ce processus complexe. Une approche axée sur les survivants doit être le dénominateur commun à tous les différents modèles et perceptions du processus de réconciliation. Il faut absolument que le processus lui-même et ses priorités soient établis par les communautés touchées.

Il n'y aura ni réconciliation nationale, ni consolidation de la paix si certains groupes vulnérables ou certaines minorités - notamment les personnes déplacées, les personnes appartenant à des minorités

religieuses, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées - sont victimes de discrimination ou marginalisés. Et à cet égard, les chefs religieux doivent jouer leur rôle en collaborant étroitement avec les communautés.

Les religions et les convictions sont généralement perçues comme un facteur de conflit, mais nous ne devons pas oublier qu'elles peuvent aussi faire partie de la solution. L'histoire récente de mon pays illustre clairement le rôle positif de l'Église dans la création de conditions propices au dialogue social, qui a débouché il y a 30 ans sur des changements pacifiques et démocratiques en Pologne.

Comme indiqué dans la note de cadrage établie par la présidence britannique (S/2019/871, annexe), les chefs communautaires et religieux peuvent jouer un rôle crucial dans les efforts de réconciliation à tous les niveaux, tout particulièrement en s'attaquant aux questions liées à la liberté de religion et de conviction.

Dans ce contexte, un dialogue interreligieux et interculturel est vital pour pérenniser la paix. Pour que ce dialogue soit efficace, il doit être mené de bonne foi et fondé sur la connaissance, la compréhension mutuelle et la tolérance.

Le 22 août, nous avons célébré pour la première fois la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions, instituée par l'Assemblée générale à l'initiative de la Pologne avec le soutien d'un groupe de pays interrégional. Nous pensons que cette initiative contribuera concrètement à lutter contre les crimes de haine et les violences fondées sur la religion ou les convictions et renforcera davantage le dialogue interreligieux et le respect de la diversité religieuse. Elle crée une plateforme d'échanges et permet aux victimes et aux survivants de faire entendre leur voix.

La toute première réunion organisée selon la formule Arria consacrée à ce sujet, qui s'est tenue pendant la présidence polonaise du Conseil en août dernier, a prouvé que les voix des victimes, bien que bouleversantes, nous donnent espoir et nous montrent la voie à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Heussen (Allemagne) (*parle en anglais*) : La déclaration du représentant de la Russie a été une attaque

frontale contre le système de justice internationale, que l'Allemagne estime être essentiel pour la réconciliation. À ce titre, je voudrais lui poser trois questions.

Premièrement, s'agissant du procès de Nuremberg, qui sert aujourd'hui de référence pour les tribunaux internationaux, considère-t-il que ce procès était injustifié et n'aurait pas dû avoir lieu? Deuxièmement, en ce qui concerne le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, qu'il a critiqué, pense-t-il qu'il était injustifié que M. Mladić and M. Karadžić aient été jugés par ce tribunal? Troisièmement, s'agissant du reproche qu'il a fait quant à la politique du « deux poids, deux mesures », sait-il qu'un tribunal spécial a été créé à La Haye pour juger des combattants de l'Armée de libération du Kosovo de crimes éventuels contre l'humanité?

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour répondre.

M. Repkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je crois comprendre que ces questions sont adressées personnellement à M. Dmitry Polyanskiy, qui participe en ce moment à un événement avec le Secrétaire général. Il n'y a aucun doute qu'il y répondra. Je ne veux pas que le débat sur l'important thème de la réconciliation nationale se transforme en ce qui semble être clairement un effort visant à exhumer le passé. Nous ne manquerons certainement pas de lui répondre bilatéralement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Le voyant rouge sur le microphone se mettra à clignoter pour rappeler que les quatre minutes se sont écoulées.

Je donne maintenant la parole au Ministre hongrois des affaires étrangères et du commerce.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'apprécie sincèrement votre investissement personnel dans ce domaine, Monsieur le Président. C'est un plaisir de vous voir, vous et votre merveilleux pays, présider le Conseil de sécurité. Nous apprécions aussi le fait que vous mettiez personnellement l'accent sur un sujet que vous avez inscrit à l'ordre du jour. Le monde évolue

très rapidement, non seulement du fait de la nouvelle révolution industrielle dont nous sommes témoins, mais aussi grâce aux nombreux changements politiques qui sont en train de créer un nouvel ordre mondial et d'accroître par là même le nombre de conflits dans le monde. S'agissant des causes de ces conflits et, plus important, de leur règlement, il nous faut admettre, hélas, qu'il y a trop d'hypocrisie et de correction politique dans l'air. Si nous voulons régler les graves conflits en cours dans le monde, il faut que l'honnêteté et le respect mutuel retrouvent leur place dans le discours international. Il nous faut parler du dilemme politique mondial majeur. Honnêtement, il nous faut cesser de nous dénigrer, de nous acculer dans nos derniers retranchements et de nous juger. Il nous faut mettre fin à la stigmatisation et à la diffusion de fausses informations, qui peuvent très facilement conduire à des conflits insensés et créer des tensions qui donnent lieu à des situations dangereuses.

Une condition préalable importante à la réconciliation est, je crois, la reconnaissance du droit universel des nations et des pays de préserver leur identité nationale et de rester fidèles à leurs traditions culturelles, historiques et religieuses. Les contester ou les remettre en question pourrait rendre la réconciliation impossible. De même, l'idée que la défense des intérêts nationaux représente une idéologie extrémiste pourrait aussi rendre la réconciliation impossible. L'idée que le respect de son héritage religieux est rétrograde ou qu'il est acceptable de permettre à des minorités violentes et bruyantes d'exercer des pressions sur des majorités silencieuses et pacifiques rend aussi la réconciliation impossible. Nous pouvons aider à rendre la réconciliation possible si nous reconnaissons universellement et globalement que nous avons tous un droit humain fondamental de vivre une vie sûre et sécurisée dans nos propres maisons. Il nous faut réorienter les efforts internationaux pour qu'ils aident les gens à retourner chez eux. Nous devons tous nous efforcer de créer les conditions nécessaires pour ce faire. Nous considérons le rôle des religieux modérés et pacifiques et du dialogue interculturel entre jeunes comme étant extrêmement important à cet égard.

Dans le cas de la Hongrie, nous nous consacrons en particulier à aider les communautés chrétiennes persécutées dans le monde afin qu'elles ne soient pas contraintes d'abandonner leurs foyers et afin qu'elles puissent y vivre dans des conditions pacifiques. Nous invitons aussi des étudiants de toutes les régions du monde à venir étudier en Hongrie, aux frais de l'État hongrois, à rencontrer des jeunes d'autres régions du monde, de cultures et de religions différentes, et à

apprendre à se respecter et à vivre ensemble. Ce semestre, nous accueillons 7 440 étudiants de différents pays et cultures. Le semestre prochain, ce nombre passera à 9 500. Nous sommes convaincus que c'est en donnant l'occasion à des jeunes de cultures, religions et histoires différentes de se rencontrer que nous contribuons le mieux à rendre la réconciliation possible.

Enfin, nous vous sommes encore une fois reconnaissants, Monsieur le Président, ainsi qu'au Royaume-Uni, de tous les efforts que vous faites pour promouvoir la réconciliation. Bien que nous soyons un petit pays aux ressources très limitées, je promets que nous apporterons notre contribution aux fins de la réalisation de cet important objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir convoqué ce débat public important.

Durant la transition vers une paix durable, les liens doivent être reconstruits, et les droits des victimes doivent être au cœur de tout processus de paix. L'Accord général pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie a établi une nouvelle norme s'agissant de traiter des droits des victimes, de la justice transitionnelle et de la vérité. La large participation à la table des négociations, qui a inclut des victimes et des femmes, a été essentielle. Elle a permis la mise en place de la Commission de la vérité, de la Juridiction spéciale pour la paix et de la Commission internationale pour les personnes disparues, qui sont maintenant pleinement opérationnelles.

Dans les sociétés déchirées par la guerre et polarisées en particulier, la voix et le leadership des dirigeants civiques, sociaux et religieux sont essentiels à la création d'une dynamique de réconciliation et de dialogue. Un exemple clair de cela est l'Afrique du sud, dont le processus de réconciliation a inspiré de nombreuses initiatives de consolidation de la paix depuis lors. Les dialogues interreligieux et intrareligieux peuvent s'avérer des instruments politiques indispensables et utiles qui aident à promouvoir la cohésion sociale et la paix durable. Les acteurs religieux peuvent ouvrir des voies propices à la compréhension de différentes communautés locales et à la coopération avec celles-ci.

Dans tous les conflits, les efforts de réconciliation doivent inclure les communautés affectées et leurs populations et doivent être pris en main par ces dernières, mais l'ONU dispose de puissants instruments pour aider les parties à parvenir à la réconciliation. Je voudrais souligner cinq moyens par lesquels nous pouvons optimiser ce rôle.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit rester engagé à long terme non seulement pour promouvoir la paix mais aussi pour la maintenir. Il doit utiliser pleinement les outils à sa disposition pour promouvoir la réconciliation, y compris dans tous les théâtres où le déclenchement d'hostilités peut être imminent.

Deuxièmement, le Conseil doit continuer de développer ses partenariats avec les organisations régionales, notamment avec l'Union africaine. Les acteurs régionaux sont souvent les mieux placés pour appuyer une réconciliation durable.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer dans la pérennisation de la paix, et son rôle et ses ressources doivent être utilisés à meilleur escient.

Quatrièmement, l'ONU doit contribuer à la lutte contre les causes profondes des conflits. La promotion du développement socioéconomique doit, à chaque fois que possible, être liée aux efforts de pérennisation de la paix.

Cinquièmement, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un regain de diplomatie au service de la paix, et nous nous félicitons des réformes récemment mises en œuvre par l'ONU à cette fin. Nous devons mettre à profit les atouts des équipes de pays des Nations Unies, du Groupe de l'appui à la médiation, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des missions politiques spéciales. Le système des Nations Unies doit à présent être mieux à même d'adopter une approche globale faisant le lien entre la promotion de la sécurité, du développement et des droits de la personne.

Dans tous ces efforts, l'autonomisation des femmes est essentielle. Exclure la moitié de la population des activités de rétablissement de la paix ne fonctionne tout simplement pas. Il est également crucial d'engager le dialogue avec les jeunes si nous voulons édifier des sociétés fortes et résilientes.

Enfin, les pays nordiques tiennent à souligner que tout ce qui précède ne sera possible que si les États

Membres de l'ONU veillent à ce que l'Organisation reçoive les ressources adéquates et l'appui dont elle a besoin pour jouer un rôle efficace dans les efforts de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'ajouter ma voix à celle du Ministre de mon pays pour demander aux orateurs de limiter leurs déclarations à quatre minutes. Si nous ne respectons pas les délais imposés, certains collègues ne pourront pas participer au présent débat. C'est dans le but de contribuer aux débats et de les orienter que je précise que la présidence estime qu'il n'est pas nécessaire de la remercier d'avoir organisé ce débat, ni de lui faire part de commentaires quant à la sagesse et à la clairvoyance dont elle a fait preuve dans le choix de ce thème. Lorsque les quatre minutes se seront écoulées, une lumière commencera à clignoter, et mon très sympathique collègue enverra alors une note à l'orateur pour lui demander de conclure sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Lauber (Suisse) : Depuis plus de 15 ans et dans de nombreux pays partenaires, la Suisse soutient et accompagne la justice transitionnelle et les efforts dans le traitement du passé, par lesquels les sociétés tentent de faire face aux atrocités qu'elles ont vécues. La Suisse est convaincue que le traitement du passé est un moyen qui, lorsque les circonstances le permettent, contribue à la réconciliation. Aussi, comme l'ont souligné plusieurs délégations ce matin, nous restons convaincus de l'importance cruciale de la justice pénale nationale et internationale pour la réconciliation et une paix durable. J'aimerais souligner trois points à cet égard.

Premièrement, une approche centrée sur le processus est cruciale afin de contribuer à la transformation des relations, facteur central de la réconciliation. Le traitement du passé doit être traité de manière holistique et séquentielle. Trop souvent, des initiatives dispersées, parfois imposées de l'extérieur, ont approfondi les divisions au cœur des sociétés plutôt que de les réduire. Une coordination continue et concertée des efforts au sein des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité, avec les autorités nationales et les autres acteurs concernés est nécessaire. Nous nous joignons aussi aux membres du Conseil qui ont souligné le rôle clef de la Commission de la consolidation de la paix à cet égard.

Deuxièmement, l'expérience démontre que les efforts réalisés au niveau local ont de bonnes chances de succès. Les approches locales produisent à la fois des initiatives concrètes et des compétences qui peuvent être d'une grande utilité à d'autres niveaux de la structure étatique. L'ONU, y compris le Conseil, doit être un catalyseur de ces dynamiques positives et contribuer à les valoriser. L'ONU a l'importante responsabilité de sensibiliser les parties prenantes lorsque des initiatives risquent d'aller à l'encontre des droits de l'homme ou d'autres normes impératives du droit international.

Troisièmement, l'inclusion est essentielle. Si les autorités nationales et, le cas échéant, la communauté internationale, doivent assumer la responsabilité première d'œuvrer à la réconciliation, le dialogue entre des élites politiques ne suffit pas à garantir une paix durable. D'autres leaders et représentants de groupes politiques et sociaux, y compris les femmes, les jeunes et les représentants des minorités, doivent participer au processus. Les acteurs religieux, par exemple, jouent un rôle crucial en tant que prestataires de services sociaux et guides spirituels et moraux. Ils ont souvent une influence sur les valeurs et les narratifs façonnant la culture politique d'un pays.

L'ONU peut encore mieux diversifier ses interlocuteurs. Le Conseil de sécurité doit quant à lui reconnaître le rôle irremplaçable que la société civile joue dans la réconciliation et la consolidation de la paix, comme le démontrent les nombreux « briefers » issus de la société civile devant le Conseil. Le Conseil doit également adopter une position claire dans les points pertinents de son agenda sur la nécessité de protéger les défenseurs des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, et exprimer notre gratitude au Royaume-Uni pour les efforts qu'il déploie à l'appui des processus de paix et de réconciliation à l'échelle mondiale. Nous saluons également l'accent que Lord Tariq Ahmad a mis, dans sa déclaration, sur une question importante pour mon pays, celle de la coexistence pacifique entre les groupes religieux.

Le Moyen-Orient traverse une période critique et est confronté à des défis complexes, mais la situation

actuelle peut être l'occasion d'instaurer un nouvel ordre régional fondé sur le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États si l'on remédie à ces conditions avec sagesse et patience et si on engage des processus politiques qui mènent à une prise de position ferme contre l'extrémisme et le terrorisme. En ce sens, la médiation et les autres processus de réconciliation peuvent rapprocher les points de vue et appuyer la conclusion d'accords politiques conformes au droit international et aux aspirations légitimes des peuples, en particulier des accords qui rejettent le sectarisme et la subordination et qui promeuvent des États forts et fonctionnels.

Les Émirats arabes unis ont toujours promu avec enthousiasme les principes de tolérance et de dialogue afin d'épargner à notre région d'autres conflits et guerres. La tolérance est essentielle à la réconciliation. Mon pays n'encourage pas la tolérance comme un simple slogan, mais en a fait la pierre angulaire de sa politique intérieure et extérieure et a pris de nombreuses initiatives et mesures concrètes à cette fin. Par exemple, depuis 2019 a été proclamée Année des Nations Unies pour la tolérance, les Émirats arabes unis ont lancé plus de 1 500 initiatives visant à promouvoir les valeurs de la coexistence pacifique et des échanges culturels et religieux dans le pays et à l'étranger. En outre, dans le cadre de leurs efforts visant à diffuser un message d'ouverture et de modération, les Émirats Arabes Unis ont, en coopération avec l'UNESCO, appuyé la reconstruction à Mossoul de plusieurs sites archéologiques et culturels détruits par l'État islamique d'Iraq et du Levant.

En conséquence, nous exhortons l'ONU à continuer d'œuvrer à la création d'un climat de réconciliation entre les communautés locales, en particulier celles qui sont déchirées par les conflits. On peut tirer parti de la riche expérience en matière de réconciliation acquise par l'Organisation au cours des sept dernières décennies pour tirer des enseignements et partager les meilleures pratiques sur le rôle de la réconciliation, tout en tenant compte des contextes régionaux et locaux.

La réconciliation ne sera possible que si elle s'accompagne d'un processus global de consolidation de la paix qui comprenne le renforcement de l'état de droit, la préservation des institutions nationales, la reconstruction et l'appui aux personnes touchées par le conflit. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à garantir la large participation de tous les membres de la société, en particulier les femmes et

les jeunes, en raison du rôle important qu'ils jouent dans la promotion et l'aboutissement des processus de paix.

Nous ne pouvons passer sous silence le rôle actif que les organisations régionales et les États voisins peuvent jouer dans la médiation et la réconciliation, car ils possèdent de vastes connaissances et compétences et ont directement intérêt à assurer la stabilité régionale. À cet égard, nous nous félicitons des efforts sincères déployés par le Royaume frère d'Arabie saoudite pour unifier les rangs yéménites, ainsi que du rôle central qu'il a joué dans l'adoption de l'Accord de Riyad, qui a permis de renforcer les efforts visant à faire face aux risques et aux menaces qui pèsent sur le Yémen. De même, le succès des efforts de médiation au Soudan souligne le rôle important que les organisations régionales et les États voisins peuvent jouer dans le règlement pacifique des conflits. C'est pourquoi nous exhortons le Conseil de sécurité à intensifier les consultations avec les organisations régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous voudrions souligner que les processus de réconciliation ne peuvent être mis en place du jour au lendemain ou par la simple signature d'un accord. La réconciliation exige des efforts continus et progressifs visant à guérir les blessures des conflits ainsi que l'établissement de bases solides pour une coexistence pacifique. Comme nous l'avons déjà souligné, les parties à un conflit doivent participer de bonne foi aux processus de médiation et de réconciliation. Elles doivent éviter d'exploiter ces processus à des fins politiques et cesser d'utiliser les médias à mauvais escient pour alimenter les tensions. Nous affirmons que les Émirats arabes unis sont déterminés à diffuser les principes de tolérance et de coexistence et à rechercher des solutions politiques, meilleur moyen de relever les nombreux défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir d'accueillir pour la première fois dans cette salle le nouvel Ambassadeur du Japon, à qui je donne la parole.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis arrivé à New York hier soir et la présente séance est la toute première à laquelle je participe en ma qualité de nouveau Représentant permanent du Japon. Je suis vraiment ravi d'être ici.

En 2000, le Conseil a entendu un exposé sur la consolidation de la paix présenté par M^{me} Sadako Ogata, Haute-Commissaire des Nations Unies pour

les réfugiés, qui mettait l'accent sur la réconciliation (voir S/PV.4219). Dans son exposé, M^{me} Ogata a indiqué que, pour l'organisme qu'elle dirigeait, la consolidation de la paix n'était pas un concept abstrait. Elle voyait les besoins concrets, parfois désespérés, des personnes revenues dans les lieux où les communautés restaient profondément divisées. Elle a dit qu'elle examinait de nouvelles voies, notamment dans la promotion de la coexistence communautaire en tant que premier pas vers la réconciliation. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés a lancé dans les zones de rapatriement au Rwanda et en Bosnie un projet intitulé Imaginons la coexistence, qui consistait essentiellement à appuyer de petites activités communautaires, interethniques et génératrices de revenus, autour desquelles s'articulaient d'autres activités, telles que le sport.

Près de 20 années se sont écoulées depuis que M^{me} Ogata, qui est décédée le mois dernier, a prononcé sa déclaration dans cette salle. Je pense néanmoins que sa pensée et son travail sur la façon de parvenir à une réconciliation tangible ne sont pas obsolètes. Elle a été une véritable pionnière dans le domaine de la consolidation de la paix et l'on se souviendra de sa quête de sécurité humaine.

Au cours des deux décennies qui ont suivi, le Japon s'est efforcé de faire fond sur les travaux de M^{me} Ogata et d'aborder la question de la réconciliation dans les régions ravagées du monde. Nous avons appuyé les processus de réconciliation nationale dans plusieurs pays et continuerons de le faire. Fort de cette expérience, je voudrais aujourd'hui mettre en exergue trois qualités essentielles que le Japon estime nécessaires pour appuyer des processus de réconciliation durables.

Premièrement, ils doivent être inclusifs et ouverts aux femmes, aux jeunes, aux dirigeants communautaires et religieux, ainsi qu'au secteur privé. Deuxièmement, ils doivent promouvoir le développement socio-économique, en veillant à ce que ceux qui ont été touchés par les inégalités, notamment les jeunes, se voient offrir des perspectives d'emploi. Troisièmement, ils doivent s'appuyer sur des cadres durables permettant la créations d'institutions solides avec un fort sentiment d'appropriation nationale.

Ces trois éléments – inclusivité, développement socio-économique et institutions solides – ne sont pas indépendants, mais font partie d'un tout. Comment pouvons-nous, en tant que communauté internationale, accélérer ces trois éléments pour promouvoir la réconciliation? À notre avis, un des moyens les plus

efficaces est de veiller à ce que les voix des personnes sur le terrain soient prises en compte dans nos efforts. Chaque processus de réconciliation est unique et doit inclure les perspectives personnelles de ceux qui en font l'expérience. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que notre approche soit centrée sur l'être humain, en mettant l'accent sur l'importance de la sécurité humaine.

Je voudrais également souligner que la Commission de consolidation de la paix est une plateforme utile dans le cadre duquel, grâce à son pouvoir fédérateur et à son rôle consultatif auprès du Conseil, nous pouvons partager les bonnes pratiques et tirer des enseignements. De concert avec le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix peut contribuer à resserrer les liens entre New York et le terrain.

Je voudrais terminer en réaffirmant que le Japon est convaincu de l'importance que revêt la réconciliation pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala reconnaît, en tant que pierre angulaire de la réconciliation, l'importance cruciale du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, qui porte sur le règlement pacifique des différends, ainsi que du Chapitre VII pour le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

En tant que pays à vocation pacifique, le Guatemala estime que la réconciliation est une mesure complémentaire des bons offices et de la médiation, qui sont reconnus comme outils importants pour prévenir ou régler les différends et les conflits, conformément au droit international. En effet, si les processus de réconciliation étaient lancés suffisamment à l'avance pour traiter les causes profondes des conflits et la dynamique qui les sous-tend, tout en prenant en compte les traditions et les particularités sociopolitiques des populations touchées, on pourrait les prévenir en temps voulu.

Comme le Conseil le sait, mon pays a été touché par un conflit armé interne, qui a pris fin avec la signature d'accords de paix fermes et durables en 1996. Nous saluons les efforts déployés, à l'époque, par la communauté internationale et l'ONU pour mettre en œuvre ces accords. Sur la base de son expérience, le Guatemala est fermement convaincu que les efforts de

la communauté internationale doivent être guidés par les contextes sociopolitiques et historiques nationaux, avec un fort sentiment d'appropriation. Autrement dit, les parties à un processus de réconciliation dans une société post-conflit doivent pouvoir s'attaquer aux causes profondes de leurs différends afin que les efforts de réconciliation ne soient pas vains.

Dans tout processus de réconciliation nationale, il y a un élément important : les dirigeants locaux. Nous sommes d'avis que, dans une large mesure, les dirigeants locaux et communautaires peuvent exercer une forte influence pour que les processus de réconciliation soient efficaces et portent des fruits à long terme. Bien souvent, les dirigeants élus, tels que les maires, les gouverneurs, les dirigeants communautaires, les ministres du culte et les chefs religieux, donnent le ton pour que les différends dans un processus de réconciliation spécifique puissent être surmontés. De tels efforts peuvent sensiblement contribuer aux initiatives de l'ONU, à l'action des envoyés ou représentants spéciaux du Secrétaire général et aux efforts des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Le Conseil dispose de divers outils pour renforcer les processus de réconciliation nationale. Le concept de pérennisation de la paix a été réaffirmé par deux résolutions jumelles, adoptées en 2016 : la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale. Avec ce concept, la communauté internationale a décidé de traiter dans toute situation de conflit le respect des droits de l'homme et le renforcement du développement durable dans le cadre d'un plan global de paix et de sécurité. Il n'existe aucune pratique conventionnelle qui puisse être imposée par un État à un autre pour obtenir un effet positif immédiat sur la paix sociale. Les processus de réconciliation et de réparation prennent du temps. Toutefois, ces efforts doivent être revitalisés en tenant compte des besoins de la population, qui, s'ils ne sont pas satisfaits, peuvent dégénérer en conflits, en violations des droits de l'homme, en déni de possibilités et en exclusion sociale.

Enfin et surtout, il convient de rappeler le contenu de la résolution 1325 (2000), qui souligne l'importance des femmes en tant qu'actrices incontournables dans le règlement des conflits. Les femmes sont des agentes de changement positif, des gestionnaires efficaces et de bonnes connaisseuses de la réalité sur le terrain. Leur participation aux processus de paix et de

réconciliation, en tant qu'agentes de réconciliation, est par conséquent essentielle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

M^{me} Mwangi (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat aussi important qu'opportun, qui nous permet de réfléchir aux mesures que nous pouvons mettre en œuvre pour mobiliser la communauté multilatérale autour de processus de réconciliation dirigés et contrôlés par les pays.

La réconciliation nationale est un phénomène de justice transitionnelle et une initiative mondiale. Les pays qui s'appuient sur des valeurs démocratiques offrent des espaces aux forums de réconciliation nationale. Il est donc utile d'avoir des discussions et des échanges réguliers tenant compte des meilleures pratiques et des défis qui perdurent dans les pays touchés par des conflits et au-delà. Les processus efficaces de réconciliation nationale sont des outils importants qui aident un pays à aborder collectivement et sans exclusive des questions nationales importantes, notamment les moments de souvenir et de commémoration.

La protection des témoins, des victimes et des personnes exposées à des représailles ou à des actes d'intimidation est essentielle pour assurer la crédibilité des processus et promouvoir la participation du public. À cet égard, les réformes juridiques contribuent également à l'efficacité et à la responsabilisation. Les commissions nationales de vérité et de réconciliation jouent un rôle crucial à cet égard. Leur caractère diversifié, fruit de l'implication de tous les groupes ethniques, régions, groupes religieux et points de vue politiques, permet de garantir une large acceptation au sein de la population.

Il en va de même du recours à des processus traditionnels de médiation et de réconciliation bien établis. L'identification et l'intégration d'acteurs clés, tels que des chefs religieux et des chefs communautaires de confiance, sont importantes pour assurer la cohérence et l'inclusivité des initiatives de réconciliation aux niveaux national, traditionnel et local fonctionnent et en garantissent la pérennité. Il est également important de créer un espace et d'intégrer d'autres initiatives émanant d'acteurs locaux, de la société civile et du monde universitaire, afin de soutenir la réconciliation nationale. Les écoles et les universités sont des partenaires importants. Compte tenu des sensibilités qui entourent la réconciliation nationale, il convient

d'accorder beaucoup d'attention aux aspects techniques des processus de réconciliation, notamment l'archivage des données. Nous nous félicitons que le Conseil ait eu l'initiative d'inviter des représentants de la société civile et des milieux universitaires à présenter des exposés aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de partager quelques enseignements pratiques tirés de l'expérience du Kenya. Après les élections de 2017, le Président Uhuru Kenyatta et le chef de l'opposition, M. Raila Odinga, se sont entendus pour créer un processus de réconciliation nationale baptisé « the handshake » – « la poignée de main » – et lancer une initiative consistant – comme son nom, « Building Bridges », l'indique – à jeter des passerelles. Cela a considérablement transformé le paysage sociopolitique et économique du Kenya et a confirmé qu'un leadership efficace est indispensable pour montrer la voie de la paix. La « poignée de main » a lancé le pays sur la voie de la réconciliation, créé un espace propice à la reprise des activités socioéconomiques quotidiennes et donné le coup d'envoi de la création d'un Kenya uni pour toutes les générations, aujourd'hui et à l'avenir.

Quant à l'initiative Building Bridges, ce processus toujours en cours s'attache à remédier aux diverses formes d'antagonisme et de concurrence, à la difficulté d'assurer l'inclusivité, à décentraliser les services gouvernementaux, à renforcer la sûreté et la sécurité, à lutter contre la corruption, à promouvoir une prospérité partagée et garantir la protection des droits. Nous espérons que cette initiative aboutira à des résultats politiques concrets.

Les femmes d'influence œuvrent tout à la fois en première ligne et dans les coulisses des activités liées à la consolidation de la paix et à la conciliation au Kenya. Plus de 200 femmes ont également été formées et participent activement à la médiation des conflits communautaires dans divers comtés, notamment le mouvement Embrace Women Building Bridges for Kenya (Soutenir les femmes qui jettent des passerelles pour le Kenya), dirigé par des femmes, qui est l'une des stratégies de mise en œuvre appliquées au niveau local ayant inspiré l'initiative de la poignée de main.

Pour conclure, le rôle de la communauté internationale doit être d'appuyer, à leur demande, les États Membres de l'ONU concernés, en vue de renforcer les capacités nationales et locales des initiatives de règlement des conflits et de réconciliation. Nous saluons l'action de la Commission de consolidation de la paix et

du Fonds pour la consolidation de la paix qui, comme l'ont souligné les divers intervenants, investissent dans les processus nationaux de réconciliation. L'appui financier et technique gagne en valeur lorsqu'il est appréhendé du point de vue de l'appropriation nationale. Le mandat des commissions Vérité et réconciliation doit rester du ressort des États Membres, afin de permettre l'établissement d'un calendrier favorable à un processus de réconciliation global. Dans le contexte plus large de la justice transitionnelle, le Conseil de sécurité peut, systématiquement et contextuellement, intégrer dans ses travaux des processus de réconciliation dirigés au niveau national.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé cet important débat sur le rôle de la réconciliation dans la pérennisation de la paix. Je remercie également les intervenants de leurs inestimables contributions.

Le Brésil plaide depuis longtemps en faveur de l'intégration systématique de la consolidation de la paix dans les efforts déployés par l'ONU pour instaurer une paix durable. Tout en réaffirmant notre appui à ce point de l'ordre du jour, j'aimerais approfondir deux sujets.

L'importance de la réconciliation a été soulignée dans les résolutions jumelles – résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité – adoptées en 2016, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Ces deux résolutions traduisaient la reconnaissance collective que la pérennisation de la paix exige davantage qu'une simple maîtrise des hostilités en préservant de fragiles accords de cessez-le-feu. En l'occurrence, le concept de pérennisation de la paix implique un engagement en faveur d'une stabilisation et d'un relèvement plus larges, qui exigent tous deux la mobilisation à long terme de la communauté internationale. Une paix durable survient lorsque nous remédions aux causes profondes des conflits et que nous renforçons les moteurs de la paix, notamment par des efforts de prévention, de médiation et de réconciliation. En aidant à réparer les déchirures les plus graves dans le tissu social des communautés touchées par un conflit, la réconciliation joue un rôle important pour pérenniser la paix. Le fondement de la réconciliation réside dans la promotion de l'unité et de l'inclusion sociales, sur la base d'une vision commune de la société. Veiller à une répartition équitable des dividendes de la paix entre tous les

segments de la population est également indispensable à la réconciliation.

Le Brésil appuie les efforts de réconciliation post-conflit dans les pays de nombreuses régions différentes, de l'Asie à l'Amérique latine. Ces expériences ont clairement montré qu'il n'existe pas de modèle unique pour une réconciliation réussie. L'appropriation nationale est indispensable pour faire en sorte que les processus de réconciliation soient adaptés à la situation particulière de chaque pays. Cela dit, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'appuyer les efforts de réconciliation dirigés au niveau national, en particulier lorsqu'ils représentent une priorité essentielle des situations de transition et un palier crucial pour la stabilisation et pour une paix durable. Il est également primordial que le Conseil de sécurité garantisse que l'appui de l'ONU aux efforts de réconciliation s'aligne pleinement sur les priorités de consolidation de la paix et de développement définies au niveau national. Il existe des liens inextricables entre la réconciliation et d'autres éléments liés à la consolidation de la paix, tels que la revitalisation économique, la réintégration des combattants démobilisés et des populations vulnérables, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion et la protection des droits des femmes, des jeunes et des enfants.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus que le dispositif de consolidation de la paix revêt de plus en plus d'importance pour l'efficacité des efforts des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Pour ne citer qu'un exemple concret, l'an dernier, le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté une contribution décisive à la réalisation de la paix en République centrafricaine, en finançant l'initiative de médiation, conduite par l'Union africaine, qui a abouti à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Khartoum. Tout en conseillant le Conseil pour le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Commission de consolidation de la paix a également présenté sa propre perspective spécialisée, en soulignant le rôle du processus politique et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La valeur ajoutée des conseils prodigués par la Commission de consolidation de la paix découle de sa composition universelle et de sa capacité à se concentrer sur les fondements de la paix. Fondée au XXI^e siècle, la Commission de consolidation de la paix semble mieux à même de débattre des efforts de paix dans une perspective plus large, en cherchant

à trouver des solutions nationales aux problèmes contemporains liés à la paix et la sécurité.

Dans cet esprit, le Brésil encourage vivement le Conseil de sécurité à demander l'avis spécialisé de la Commission de consolidation de la paix lors des délibérations sur les mandats de toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales. De notre point de vue, une coordination accrue entre ces deux entités pourrait se traduire par des changements positifs en faveur de processus de paix et de réconciliation plus inclusifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenants de ce jour.

L'Italie souscrit à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

L'expérience a montré que le recours à des moyens pacifiques pour prévenir et régler les différends est la manière la plus efficace et la plus économique de promouvoir la paix et la sécurité. Il n'y a pas de recette unique pour réussir. Chaque conflit est différent, de même que son règlement, et il en va donc de même pour le processus de réconciliation connexe. Néanmoins, il nous faut tenir compte de certains éléments.

Premièrement, la réconciliation est un processus de longue haleine, conçu sur le long terme, et qui ne saurait être précipité. Il s'applique non seulement aux victimes et aux responsables, mais à tous les membres de la société. Il doit donc être pris en main au niveau national et non imposé. Il doit se dérouler à tous les niveaux, à l'échelle nationale comme au niveau local, et être sans exclusive. Les communautés locales, les chefs religieux et la société civile jouent un rôle essentiel. Leur positionnement sans équivalent leur permet de mobiliser et de représenter de larges pans de la société.

La participation des femmes, en particulier, est cruciale pour garantir cette inclusion. Aujourd'hui, cependant, les femmes sont trop rarement impliquées dans les efforts de réconciliation et de médiation. Pour lever ces contraintes, l'Italie a lancé le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne. Nous sommes fiers des résultats obtenus jusqu'ici : de nouveaux membres nous ont rejoints; les deux premières antennes locales, à Chypre et en Turquie, ont été

créées; des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de réseautage ont été offertes; et des synergies productives avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres réseaux régionaux ont été générées. La dernière réalisation en date est la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices, qui a été inaugurée avec succès en septembre à New York.

Deuxièmement, pour que la paix soit durable, il faut établir un lien entre les initiatives de réconciliation aux niveaux national et local. L'Italie croit fermement aux contributions essentielles que les autorités et les communautés locales peuvent apporter aux processus de réconciliation, et je citerai la Libye et le Mali en exemples à cet égard. Les responsables religieux et la société civile se sont révélés être des partenaires clés. Par exemple, la Communauté de Sant'Egidio a appuyé le processus de paix en République centrafricaine, en veillant à équilibrer soigneusement son travail et la nécessité d'assurer l'établissement des responsabilités, sans compromettre le résultat final du processus de réconciliation. Le rôle clé que la Conférence épiscopale nationale du Congo a joué durant la récente crise politique en République démocratique du Congo est un autre exemple. En tant qu'exemple de pratique nationale optimale, je voudrais rappeler les activités de l'organisation non gouvernementale italienne Rondine Cittadella della Pace, qui a pour objectif de réduire le nombre de conflits armés dans le monde en formant les jeunes générations en matière de règlement des conflits, de diplomatie parallèle et de promotion de la paix et des droits de l'homme.

Enfin, pour faire de la réconciliation un outil efficace, nous devons adopter une approche systématique et globale s'agissant de ce processus, en tant qu'Organisation ou en notre qualité d'États Membres. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration des mandats des opérations de paix, des objectifs applicables et précis doivent être associés aux activités de réconciliation, notamment en reliant les perspectives nationales et locales. La Commission de consolidation de la paix pourrait également servir de cadre important pour le suivi de ce processus, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2020 pourrait permettre de renforcer ce rôle. En tant qu'État Membre, notre contribution est de la plus haute importance. Je pense notamment à notre mobilisation en tant que pays fournisseur de contingents, un rôle dans lequel notre capacité à dialoguer et à rapprocher des parties opposées pourrait avoir un effet tangible sur les processus de réconciliation.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nous accueillerons à Rome, les 6 et 7 décembre, la cinquième édition du Dialogue méditerranéen, ce qui est un exemple des efforts inlassables que nous déployons pour créer des possibilités et des espaces de dialogue et de réconciliation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Vaultier Mathias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat, qui arrive à point nommé. Le Portugal est pleinement conscient de l'importance de la réconciliation pour que les accords de paix se concrétisent, pour prévenir la reprise des conflits et pour jeter les fondements d'une paix pérenne. Nous avons tiré des enseignements importants de notre contribution directe aux processus de réconciliation au Timor oriental et en Angola.

On trouve des exemples de processus de réconciliation couronnés de succès sur tous les continents. Certains membres actuels du Conseil de sécurité en ont une expérience de première main. Pourtant, en dépit de ces réussites, les forces de la séparation et du conflit continuent de détruire des familles, de déchirer des communautés, de déstabiliser des États et de répandre l'insécurité.

La réconciliation permet de reconstruire ou de rétablir les projets sociaux, économiques et politiques qui cimentent les sociétés. On ne peut donc pas l'envisager ultérieurement, après un accord de paix. Elle doit être intégrée dans le cadre politique de toute initiative de paix, dès le début. La Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer en mettant au point des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement après les conflits. Il convient également de mettre à contribution et de renforcer sa capacité à coordonner l'action des acteurs pertinents, à mobiliser des financements à effet catalyseur par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix et à mobiliser d'autres sources de financement.

La réconciliation doit s'appuyer sur l'appropriation nationale, avec la participation de l'ensemble de la société. Le fait de rendre justice aux personnes et aux communautés touchées par un conflit peut jouer un rôle central en permettant de surmonter la haine et de promouvoir le relèvement. Les outils de justice transitionnelle tels que les commissions vérité, les missions d'établissement des faits indépendantes et

les mécanismes d'arbitrage ont prouvé leur efficacité. Nous devons nous inspirer de ces meilleures pratiques pour nous adapter aux particularités de chaque situation d'après conflit.

Il convient d'accorder une attention particulière au rôle des femmes dans la réconciliation. La résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, reste un jalon important à cet égard. Le Portugal est en train d'exécuter son troisième plan d'action national sur la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000). Nous appelons tous les États Membres à élaborer des plans d'action afin d'appuyer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, notamment la réconciliation. À cette fin, nous participons également aux activités du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne.

Par ailleurs, on ne saurait trop insister sur le rôle des jeunes. Le Portugal a organisé la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse 2019 et le Forum des jeunes Lisboa+21 en juin à Lisbonne, qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration Lisboa+21 sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse par les gouvernements et les représentants des jeunes. Ce document reconnaît la contribution des jeunes aux processus de paix ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits.

Je voudrais terminer sur une note d'espoir en ce qui concerne la nécessité impérieuse de permettre aux jeunes de se faire entendre dans le cadre des processus de paix. La réconciliation est certes une nécessité au lendemain d'un conflit, mais elle devient également, grâce à la participation des jeunes, un outil puissant de prévention des conflits qui illustre notre volonté commune de construire un avenir de paix et de sécurité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et à vous remercier d'avoir organisé le présent débat sur ce sujet important.

Si on examine la liste interminable de conflits non réglés et qu'on évalue le temps que le Conseil passe chaque année à en débattre et à rechercher des solutions à ces conflits, on peut tirer la conclusion que la paix doit être ennuyeuse. Comment expliquer autrement la présence persistante de conflits? Bien sûr,

nous sommes conscients de la gravité de cette question, et par conséquent, nous voudrions commencer notre intervention en soulignant que pour faire régner la paix, il faut s'attacher d'abord à prévenir les conflits.

À cette fin, l'alerte rapide et la collecte d'informations sont essentielles. Pour garantir l'efficacité de ces efforts, le dialogue entre les parties belligérantes est de la plus haute importance. Nous sommes conscients que l'efficacité d'un processus de dialogue est liée à la volonté des parties de régler le conflit. Pour maintenir la paix après ces négociations, il faut poursuivre le dialogue afin de faciliter le rapprochement entre les parties.

La réconciliation est reconnue depuis longtemps comme une étape essentielle que les pays doivent franchir pour instaurer effectivement la paix et la stabilité après la violence et les conflits. La réconciliation entre les parties, sous une forme ou une autre, est indispensable si nous voulons prévenir la résurgence ou la reprise des conflits. Elle fait partie intégrante de tout processus de consolidation de la paix. La réconciliation exige de remédier aux injustices structurelles aux niveaux politique, social, judiciaire et économique. Elle peut prendre différentes formes, notamment des commissions vérité et réconciliation et des tribunaux. L'ONU joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans la promotion et la concrétisation de la réconciliation.

Au moment de son indépendance, la Namibie a dû s'atteler à la tâche titanesque de réconciliation et d'édification de la nation après la chute du système d'apartheid, qui avait prospéré en divisant pour mieux régner. La Namibie a eu la chance d'avoir à ses côtés des représentants spéciaux de l'ONU, notamment Sean Macbriht, de l'Irlande, et Marti Athisaari, de la Finlande, qui ont travaillé sans relâche, en collaboration avec le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, pour mettre en place un processus de transition internationalement acceptable vers l'indépendance de la Namibie.

Mon pays a dû revenir à l'essentiel pour permettre à ses citoyens de vivre dans la liberté, la paix et la stabilité tout en unissant leurs forces sous le slogan « Une Namibie, une nation ». Aujourd'hui, nous sommes fiers qu'alors qu'il y avait deux factions belligérantes durant notre lutte pour la libération, la Namibie soit parvenue à rassembler ceux qui combattaient dans le camp du Gouvernement sud-africain d'apartheid et les membres de l'Armée populaire de libération de la Namibie au sein d'une force de défense nationale unifiée.

En créant la Commission de consolidation de la paix en 2005, l'ONU a confirmé l'importance de la consolidation de la paix et de la réconciliation. L'objectif de la Commission est de proposer des stratégies intégrées de consolidation de la paix et de relèvement après les conflits, de rassembler tous les acteurs concernés et de mobiliser des ressources. En particulier, la Commission promeut et garantit la participation des jeunes et des femmes aux processus de consolidation de la paix, en tant qu'acteurs essentiels dans les processus de paix et de réconciliation.

La Namibie tient cependant à souligner que même si l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de promouvoir le dialogue pour réconcilier les parties, il ne faut pas oublier l'influence des acteurs extérieurs sur ces processus. Il existe un danger réel que les intérêts particuliers d'acteurs extérieurs compromettent la réconciliation dans certains cas.

Alors que la Namibie se prépare à célébrer le trentième anniversaire de son indépendance en mars prochain, nous sommes fiers des mesures que nous avons prises pour garantir une transition sans heurt vers un État libre et indépendant. Avec l'aide indispensable de l'ONU et de toute la communauté internationale, dans l'ensemble, notre processus de réconciliation a été couronné de succès. Ce succès est notamment illustré par le fait que nous tiendrons nos sixièmes élections présidentielles et législatives la semaine prochaine.

Alors que certains pays continuent d'être en proie aux conflits et à la violence un peu partout dans le monde, notamment au Moyen-Orient et sur le continent africain, d'autres en sortent. Les processus de réconciliation doivent faire partie intégrante de tout processus de paix et inclure les femmes. La réconciliation, sous ses différentes formes, permet de panser les blessures et de révéler la vérité. Elle demeure une étape fondamentale pour garantir la paix, la sécurité, l'harmonie et la prospérité d'un pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite maintenant la bienvenue au Conseil au nouvel Ambassadeur du Pakistan, qui prendra la parole devant le Conseil pour la première fois de son mandat.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

La réconciliation est un thème important en matière de consolidation de la paix après un conflit. Je me

souviens d'avoir participé à un débat sur la réconciliation nationale dans cette salle en 2004 (S/PV.4903). Je me félicite que cette question importante soit de nouveau à l'ordre du jour.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général Guterres et M. Özerdem de leurs exposés.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, que nous célébrerons l'année prochaine, nous ne devons pas oublier que l'Organisation elle-même est un symbole de réconciliation. Il s'agit d'une organisation qui est née de la conviction que le ressentiment et la discorde peuvent vraiment disparaître et que les nations peuvent surmonter leurs divergences en vue de bâtir un avenir commun. L'essor de la paix et de la coopération en Europe à la suite de deux guerres mondiales dévastatrices témoigne des avantages de la réconciliation politique. Je tiens à ajouter que je suis sûr que le Brexit n'inversera pas cette tendance.

Au fil des années, nous avons progressé dans le règlement des conflits, comme en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Les soldats de la paix pakistanais ont contribué à mettre fin à ces conflits et aux guerres prolongées. Ces efforts doivent se poursuivre, en évitant toutefois les solutions toutes faites. En plus d'être un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan est membre de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création en 2005. Je voudrais faire quelques grandes observations, sur la base de notre expérience.

Premièrement, les processus de réconciliation dirigés par les pays et solidement ancrés dans les principes de l'inclusion et d'une justice transitionnelle axée sur les victimes offrent le meilleur espoir de reconstruire et de pérenniser la paix. Deuxièmement, la réconciliation est un processus de longue haleine et ne doit pas se substituer au principe de responsabilité. Au contraire, ces deux processus doivent se renforcer mutuellement. Troisièmement, l'inclusion est essentielle pour faire avancer les processus nationaux de consolidation de la paix. Toutes les communautés doivent être impliquées, et leurs préoccupations doivent être judicieusement prises en compte. Quatrièmement, le développement est un élément primordial bien qu'insuffisant de la reconstruction de la paix dans les communautés ravagées par les conflits. Les causes profondes des conflits doivent être identifiées et traitées.

Le Pakistan appuie un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans. Avec la libération réciproque de plusieurs otages et prisonniers hier, nous espérons que le processus de paix sera rapidement relancé. De plus, nous accueillons 3 millions de réfugiés afghans. Ils doivent rentrer chez eux et avoir leur mot à dire dans le processus de réconciliation interafghan, qui, nous l'espérons, débutera bientôt. La communauté internationale doit appuyer le retour rapide et dans la dignité des réfugiés afghans.

Tant que des conflits continueront de faire rage à travers le monde, la réconciliation restera un mécanisme utile pour consolider la paix après le conflit. Cependant, l'objectif central de l'ONU est de prévenir et de régler les conflits afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Malheureusement, le Conseil de sécurité a un bilan en demi-teinte pour ce qui est de mettre fin aux menaces et aux atteintes à la paix et à la sécurité internationales, ce qui constitue son mandat principal. Ses initiatives comme ses résultats sont contrastés, et nous avons été témoins de l'inaction et du silence prolongés du Conseil dans certains cas.

Le Pakistan est notamment profondément préoccupé par l'inaction du Conseil de sécurité s'agissant de mettre un terme aux violations des droits de la personne et de ses résolutions dans l'État contesté du Jammu-et-Cachemire. En revanche, dans d'autres cas, le Conseil a été incité à prendre rapidement des sanctions et des mesures coercitives. Pour résoudre ce problème, il faudra une volonté et un engagement politiques de la part de la communauté internationale. Le fait que les sommes investies dans la paix représentent moins de 0,5 % des dépenses militaires mondiales en dit long sur la nécessité de nous engager à construire la paix dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : À titre national, je voudrais rassurer brièvement le représentant du Pakistan sur le fait que le Royaume-Uni restera un acteur européen fort après le Brexit dans les domaines de l'économie et de la sécurité.

Reprenant mes fonctions de Président du Conseil, je voudrais remercier les interprètes de leur patience. Il reste encore un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur ma liste pour la présente séance, et je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures précises.

La séance est suspendue à 13 h 5.